

LE REGIME DE LA TERREUR

Cette arrestation d'un jeune belge de l'Assomption et ses procès à Joliette

L'HISTOIRE D'UNE ROUE D'ENGRENAGE

Pourquoi M. Olivier Poitras a été mis au cachot par le capitaine Normandeau

Ce que dit le magistrat Leprohon

Déjà publié

L'Assomption, 23.—Un journal du dimanche public depuis quelques semaines des articles sensationnels tendant à démontrer que le régime de la terreur (?) règne à l'Assomption, comme aux époques les plus mouvementées de la révolution française.

Et d'abord, parlons de l'aventure du jeune belge en question. Son nom est Eugène Steiner, son âge environ 35 ans. Il était au mois d'août dernier à l'emploi de M. Joseph V. Martel, directeur de l'Assomption et fabricant d'appareils téléphoniques.

Un représentant de "La Presse" est allé ce matin à la maison Chanteloup, rue Craig, afin de savoir si réellement M. Steiner, dont nous parlons plus haut, a fait fabriquer dans cette usine, la roue d'engrenage qu'il avait été chargé de faire lui-même par son patron, M. Martel.

L'accusé, rendu à Joliette, opta pour un procès devant le sheriff Richard M. D., ce qui lui fut accordé. M. Faribault, C. R., représentant le ministère public. Après instruction, l'accusé fut déclaré innocent de la première accusation portée contre lui et condamné à subir son procès sur la seconde accusation.

Quant aux mauvais traitements qu'aurait fait subir à M. Olivier Poitras, les agents de la paix de l'Assomption, ils se résument à ceci : Le capitaine J. E. B. Normandeau, fut chargé d'exécuter le mandat d'arrestation émané de la justice et de la démande de son associé, M. Joseph A. Chassés, contre M. Poitras, accusé du crime d'incendie. Il arrêta l'accusé, le soir à sa résidence, à l'Épiphanie, et l'amena à l'Assomption, les fers aux mains.

Avant d'aller plus loin, il est bon de savoir comment les prisonniers sont tenus sous garde à l'Assomption, en attendant qu'ils soient conduits à la geôle de Joliette. Comme il n'y a pas de prison locale du gouvernement en cette paroisse, M. Normandeau a fait un cachot avec grillage en fer dans sa maison privée, afin d'y mettre en étroite les prisonniers qui lui sont confiés.

Le service funèbre de feu le révérend docteur Smyth, pasteur de l'église presbytérienne Calvin, a eu lieu hier, au milieu d'un grand concours de citoyens. Le temple avait été tendu de noir pour la circonstance.

Madame veuve Henry Parette, pour suit la Société de Prévoyance pour les femmes. Elle a été expulsée, dit-elle, injustement de cette société, et elle veut qu'il soit ordonné par le tribunal qu'on la reprene comme membre.

TOUJOURS LES EGOUTS

M. Philéas Vannier réclame \$25,000 de dommages-intérêts de la cité de Montréal. Le demandeur allégué que sa propriété, située au coin des rues Verreilles et St Jean, a subi une diminution dans sa valeur pour ce montant, à la suite de nombreuses inondations causées par l'insuffisance des égouts.

ERVANTES— Les servantes reviennent de la campagne avant la fin de la navigation. Demandez-les dans les petites annonces de LA PRESSE.—Une fois, 25c.

LOTTERIE CLANDESTINE

Arrestation importante

Un yankee qui aurait fait à Montréal un négoce frauduleux

Vers quatre heures, hier après-midi, le détective Silas H. Carpenter a opéré une arrestation importante dans la personne de Edward H. Horner, qui tient un bureau au No 125 rue St Jacques et autrefois de "Wall Street", New-York. C'est un homme âgé d'environ 60 ans qui vit avec luxe au No 610 avenue de l'Hotel de Ville avec son fils et sa fille. Il est arrivé ici de New-York il y a environ une année et faisait des affaires sous le nom de la "International Banking Company", et la "Transatlantic Investment Company".

Les amis de M. Poitras ajoutent que lors de l'arrestation, le constable préposé à sa garde aurait dû prendre en considération le fait que l'accusé est malade et ne pas le laisser dormir sur le plancher.

Un représentant de "La Presse" est allé ce matin à la maison Chanteloup, rue Craig, afin de savoir si réellement M. Steiner, dont nous parlons plus haut, a fait fabriquer dans cette usine, la roue d'engrenage qu'il avait été chargé de faire lui-même par son patron, M. Martel.

C'est après cela qu'une querelle eut lieu entre MM. Martel et Steiner, et que celui-ci revint à Montréal, où il fut arrêté et libéré plus tard, dans les circonstances plus haut rapportées.

AU MONUMENT NATIONAL

Au delà de cent personnes ont assisté, hier soir, au Monument National, au cours de l'inauguration de la statue de M. Roy, un vif intérêt se manifesta et rendre attrayant un sujet aride de sa nature.

M. H. B. Ames, qui vient de faire un séjour de trois mois au Japon, fera du service secret on lui doit rendre l'exécution du mandat de quelques jours. Ces personnes prétendent qu'on les a averties qu'elles se faisaient voler. Madame Peters déclare qu'elle a payé \$300 et M. Wackel dit, de son côté, qu'il a payé \$300 à l'accusé.

Le dernier numéro du "Rosaire," revue mensuelle publiée par les Pères Dominicains de St Hyacinthe, contient plusieurs articles dont voici le sommaire :

Le rosaire et la vie chrétienne ; le souvenir-vous des morts, Lamennais ; à propos d'un anniversaire ; la vierge, Dante ; le Magnificat ; réflexion morale ; La Toussaint des Frères Prêcheurs ; une lettre du ciel ; lettre de T. R. Père Provincial ; peu ou point d'aspirations, hélas ! ; chronique ; question pratique ; l'abstention, etc.

L'HON. JAMES BAXTER

Le colonel James Baxter, ministre de l'Éducation dans le gouvernement de la Colombie Anglaise, donnera une conférence, dimanche, à la Fraternity Hall, Pointe St Charles.

LE Dr SMYTH

Le service funèbre de feu le révérend docteur Smyth, pasteur de l'église presbytérienne Calvin, a eu lieu hier, au milieu d'un grand concours de citoyens. Le temple avait été tendu de noir pour la circonstance.

LA SOCIETE DE PREVOYANCE POUR LES FEMMES

Madame veuve Henry Parette, poursuit la Société de Prévoyance pour les femmes. Elle a été expulsée, dit-elle, injustement de cette société, et elle veut qu'il soit ordonné par le tribunal qu'on la reprene comme membre.

TOUJOURS LES EGOUTS

M. Philéas Vannier réclame \$25,000 de dommages-intérêts de la cité de Montréal. Le demandeur allégué que sa propriété, située au coin des rues Verreilles et St Jean, a subi une diminution dans sa valeur pour ce montant, à la suite de nombreuses inondations causées par l'insuffisance des égouts.

LA SAINT-LUC

Les étudiants s'amuse

Hier soir, comme complément de la célébration de la St Luc, fête des étudiants en médecine, M. l'abbé Colin, supérieur de St Sulpice, a donné à l'Université Laval un souper aux huffres à toute la gent étudiante. Le festin a été magnifique et chacun y a fait largement honneur.

Plus gros propriétaire, a arrêté Gauthier qui a été admis à caution, mardi matin, en attendant son procès, qui devait avoir lieu ce matin. Gauthier, cependant, a préféré perdre l'argent qu'il avait déposé — trois dollars

Le président — Il me semble que je vous reconnais. Vous avez déjà comparu ici... Jean Hiroux, avec un gracieux sourire.

— C'est vrai, mon président, je dois même vous dire que c'est le plaisir de vous revoir qui m'y ramène. Page d'albun :

— plutôt que de comparaître devant le magistrat.

ST-HENRI — Wiman Durham, chiffonnier, a cru qu'il pourrait exercer sa profession à St Henri sans payer de licence, en dépit de la vigilance du constable Dagenais, qui a pour mission de surveiller ceux qui tentent de se soustraire aux règlements municipaux concernant le commerce ; mais Durham s'est trompé et il a été arrêté. Le recorder Laroche a condamné, ce matin, le prévenu à \$1 et les frais ou 8 jours de prison.

— Philias Tappis, un non suggestif, car il a tapé fort sur de ses voisins, le vieux Henri Dubonneau, qui l'a fait arrêter pour agression. Charbonneau, à la cour du recorder, ce matin, a dit que le prévenu lui avait ad-

ministère un furieux coup de poing à la figure, et comme pièce à conviction, il a exhibé un œil au beurre noir, qui laisse croire que le plaignant a dû voir son pas des chandelles, mais des lampes électriques, lorsque Tappis l'a frappé. Néanmoins, le prévenu n'a rien donné de fameux coup de poing qu'à la suite d'une querelle de famille, mais aucun des deux n'a été condamné qu'à un dollar d'amende et les frais.

MAISONNEUVE. — Ce soir, le conseil municipal se réunira dans le but de prendre en considération le projet d'accorder un bonus à la compagnie de brasserie et celui d'accorder certains privilèges à la compagnie de tramways Châteauguay.

ESPAGNE ET CUBA

Les réclamations des Etats-Unis

Combat sanglant

Madrid, 23 — Hier, à une réunion du cabinet, les ministres ont considéré la réclamation du gouvernement des Etats-Unis, pour les pertes et les dommages soufferts par les Américains après la mise en vigueur du décret du général Weyler, interdisant l'exportation du tabac de Cuba, mais aucune décision n'a été prise dans cette affaire.

Le cabinet a adopté une résolution afin d'envoyer le général Polavieja, qu'on mentionne il y a quelque temps comme un successeur possible au général Weyler au commandement général des forces espagnoles à Cuba, et le brigadier Zaphino aux Philippines, afin d'aider le général Blanco à étouffer la rébellion.

On a aussi résolu de faire réparer les frégates "Numancia" et "Victoria," afin de les utiliser comme croiseurs.

La Havane, 23 — Le colonel Pintos a envoyé un rapport disant que les troupes sous son commandement ont rencontré, près de Jamico, dans la province de la Havane, une bande d'insurgés commandée par Aguirre et autres chefs rebelles.

Les rebelles étaient fortement retranchés et se sont vaillamment défendus, mais finalement, ils ont été obligés de se retirer lorsque les Espagnols ont fait une charge à la bayonnette, sous le feu bien nourri des hommes. Les insurgés se sont retirés dans les collines de Bonilla et de Peru, où les troupes espagnoles les ont poursuivis et complètement dispersés. Les Espagnols ont eu deux hommes tués, deux capitaines et quatorze soldats gravement blessés, et dix-neuf soldats légèrement blessés. Les pertes des rebelles sont

CHRONIQUE DE LA BANLIEUE

Le projet de la construction d'un édifice municipal à Ste Cunégonde

UN FURIEUX COUP DE POING

Un noceur turbulent — Chiffonnier sans licence — Réunion du conseil municipal de Maisonneuve

SAINTE CUNEGONDE.—La question de la construction d'un édifice public, devant servir aux différents départements de la corporation, est un nouveau sujet de conversation parmi la population de cette municipalité, depuis que les conseillers municipaux ont repris l'étude de ce projet.

Comme bien on pense, il ne manque pas de contribuables pour blâmer les conseillers de vouloir se lancer dans des dépenses que l'on considère inutiles.

Mais, d'un autre côté, la plus grande partie des citoyens qui ont pris la peine d'examiner le bâtiment que l'on veut remplacer, ont déclaré que cette vieille construction ne répond plus à sa destination.

Un conseiller a exprimé l'opinion que les plus gros propriétaires devraient être consultés sur l'opportunité de mettre le projet à exécution, mais cette proposition n'a pas paru être du goût de la majorité des autres membres du conseil, qui prétendent que le petit conseil municipal a tout autant de droit que le

gros d'être consulté sur les affaires de la municipalité.

Quelqu'un, parait-il, a suggéré l'opinion que le projet devrait être soumis au vote populaire avant d'être mis à exécution, mais il est peu probable que le conseil municipal soit de cette opinion.

—Zotique Gauthier est un bougre qui a l'ivresse turbulente. Lundi, après avoir bamboché une partie de la journée, il s'est promené sur la rue Vint, en faisant un tapage d'enfer. La police, qui a une antipathie très prononcée

pour les ivrognes tapageurs, a arrêté Gauthier qui a été admis à caution, mardi matin, en attendant son procès, qui devait avoir lieu ce matin. Gauthier, cependant, a préféré perdre l'argent qu'il avait déposé — trois dollars

sitaires ont été confiés à plusieurs personnes, parmi lesquelles on compte 4 Canadiens. Ce sont M. Goldwin Smith, de Toronto ; M. William Peters, principal de l'Université McGill, de Montréal ; M. James London, président de l'Université de Toronto, docteur en droit, et le Rev. W. Cavan,

principal du collège Knox, de Toronto, docteur en théologie.

Le président Cleveland a prononcé un discours.

En police correctionnelle : Le président — Il me semble que je vous reconnais. Vous avez déjà comparu ici... Jean Hiroux, avec un gracieux sourire.

— C'est vrai, mon président, je dois même vous dire que c'est le plaisir de vous revoir qui m'y ramène. Page d'albun :

— plutôt que de comparaître devant le magistrat.

LA BANLIEUE

Le projet de la construction d'un édifice municipal à Ste Cunégonde

UN FURIEUX COUP DE POING

Un noceur turbulent — Chiffonnier sans licence — Réunion du conseil municipal de Maisonneuve

SAINTE CUNEGONDE.—La question de la construction d'un édifice public, devant servir aux différents départements de la corporation, est un nouveau sujet de conversation parmi la population de cette municipalité, depuis que les conseillers municipaux ont repris l'étude de ce projet.

Comme bien on pense, il ne manque pas de contribuables pour blâmer les conseillers de vouloir se lancer dans des dépenses que l'on considère inutiles.

Mais, d'un autre côté, la plus grande partie des citoyens qui ont pris la peine d'examiner le bâtiment que l'on veut remplacer, ont déclaré que cette vieille construction ne répond plus à sa destination.

Un conseiller a exprimé l'opinion que les plus gros propriétaires devraient être consultés sur l'opportunité de mettre le projet à exécution, mais cette proposition n'a pas paru être du goût de la majorité des autres membres du conseil, qui prétendent que le petit conseil municipal a tout autant de droit que le

gros d'être consulté sur les affaires de la municipalité.

Quelqu'un, parait-il, a suggéré l'opinion que le projet devrait être soumis au vote populaire avant d'être mis à exécution, mais il est peu probable que le conseil municipal soit de cette opinion.

—Zotique Gauthier est un bougre qui a l'ivresse turbulente. Lundi, après avoir bamboché une partie de la journée, il s'est promené sur la rue Vint, en faisant un tapage d'enfer. La police, qui a une antipathie très prononcée

pour les ivrognes tapageurs, a arrêté Gauthier qui a été admis à caution, mardi matin, en attendant son procès, qui devait avoir lieu ce matin. Gauthier, cependant, a préféré perdre l'argent qu'il avait déposé — trois dollars

sitaires ont été confiés à plusieurs personnes, parmi lesquelles on compte 4 Canadiens. Ce sont M. Goldwin Smith, de Toronto ; M. William Peters, principal de l'Université McGill, de Montréal ; M. James London, président de l'Université de Toronto, docteur en droit, et le Rev. W. Cavan,

principal du collège Knox, de Toronto, docteur en théologie.

Le président Cleveland a prononcé un discours.

En police correctionnelle : Le président — Il me semble que je vous reconnais. Vous avez déjà comparu ici... Jean Hiroux, avec un gracieux sourire.

— C'est vrai, mon président, je dois même vous dire que c'est le plaisir de vous revoir qui m'y ramène. Page d'albun :

— plutôt que de comparaître devant le magistrat.

LA LUTTE PRESIDENTIELLE

"Tom" Watson en campagne

Un discours de Cleveland

Chicago, 23 — William Jennings Bryan est actuellement le point de mire de tous les orateurs en herbe républicains. En effet, un certain nombre d'aspirants sénateurs, de politiciens anxieux de faire parler d'eux, volent au devant du candidat populaire à la présidence, le précèdent dans sa marche quasi triomphale, où le suivent pas à pas dans des trains spéciaux, tentant de détruire l'effet de ses discours sur les masses. Un bataillon d'orateurs se rendent dans une localité où M. Bryan doit passer, refusent à l'avance les arguments que leur adversaire doit exposer au public ; un autre bataillon vient immédiatement après M. Bryan et achève de démolir toutes les impressions favorables créées par la suite d'une querelle de famille, mais aucune décision n'a été prise dans cette affaire.

Le cabinet a adopté une résolution afin d'envoyer le général Polavieja, qu'on mentionne il y a quelque temps comme un successeur possible au général Weyler au commandement général des forces espagnoles à Cuba, et le brigadier Zaphino aux Philippines, afin d'aider le général Blanco à étouffer la rébellion.

On a aussi résolu de faire réparer les frégates "Numancia" et "Victoria," afin de les utiliser comme croiseurs.

La Havane, 23 — Le colonel Pintos a envoyé un rapport disant que les troupes sous son commandement ont rencontré, près de Jamico, dans la province de la Havane, une bande d'insurgés commandée par Aguirre et autres chefs rebelles.

Les rebelles étaient fortement retranchés et se sont vaillamment défendus, mais finalement, ils ont été obligés de se retirer lorsque les Espagnols ont fait une charge à la bayonnette, sous le feu bien nourri des hommes. Les insurgés se sont retirés dans les collines de Bonilla et de Peru, où les troupes espagnoles les ont poursuivis et complètement dispersés. Les Espagnols ont eu deux hommes tués, deux capitaines et quatorze soldats gravement blessés, et dix-neuf soldats légèrement blessés. Les pertes des rebelles sont

Si l'on tentait d'inspirer au peuple la croyance que par son vote il peut changer le fonctionnement des lois naturelles, nos universités et nos collèges seraient encore à leur arrêt et ce danger nous courrait d'opinion. Nos universités devraient en outre inspirer au peuple un autre penchant que celui des aspirations aux emplois publics qui a donné naissance à ces prétentions, aux "vaingueurs des dépouilles."

—Je ne crois pas être superstitieux quand je déclare avoir la conviction que Dieu a toujours présidé aux destinées de notre vie nationale.

Atlanta, Geo., 23 — Le docteur Felton, un docteur populiste influent, a déclaré hier qu'il se proposait de voter pour McKinley. On prétend que la majorité des populistes de Georgie, va voter pour le candidat républicain.

C'est à la suite d'un mécontentement créé par les démocrates, que les populistes ont décidé de rompre.

Chicago, 23. Voici un tableau des Etats où la fusion des démocrates et des populistes existe, indiquant la division des électeurs sur le ticket national :

Table with 3 columns: State, Pop., Dem. Alabama... 4 7 Arkansas... 3 5 California... 3 6 Colorado... 4 .. Florida... 4 .. Idaho... 4 3 Illinois... 4 20 Indiana... 5 10 Iowa... 3 10 Kansas... 3 11 Kentucky... 3 5 Louisiana... 3 5 Massachusetts... 1 14 Michigan... 4 10 Minnesota... 4 5 Missouri... 1 13 Montana... 1 2 Nebraska... 4 4 New Jersey... 1 9 North Carolina... 5 6 North Dakota... 3 18 Ohio... 4 .. Oregon... 4 .. Pennsylvania... 4 28 South Dakota... 2 2 Utah... 1 2 Washington... 2 4 Virginia... 3 9 Wyoming... 2 1

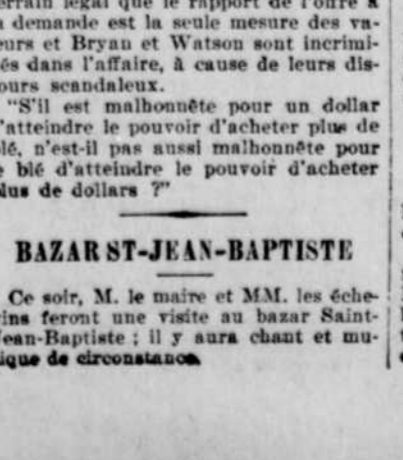
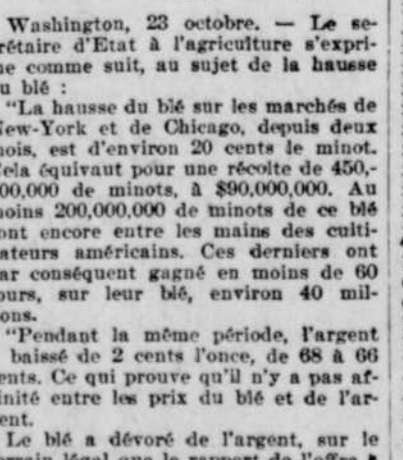
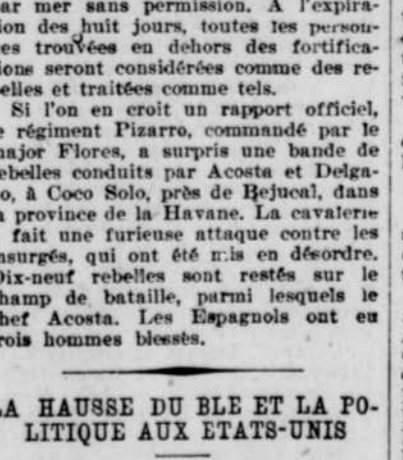
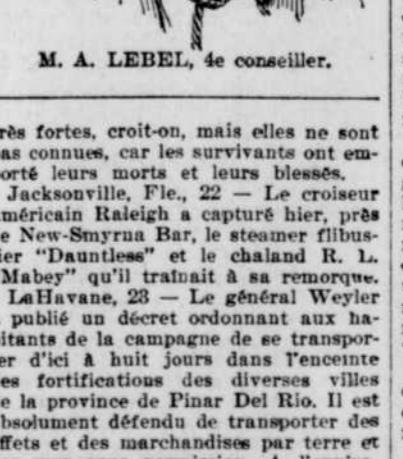
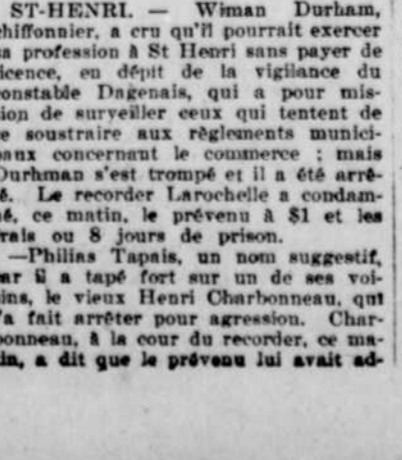
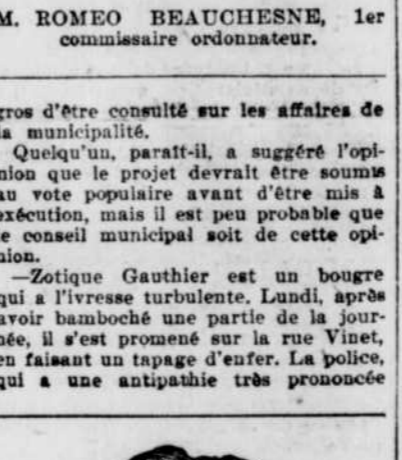
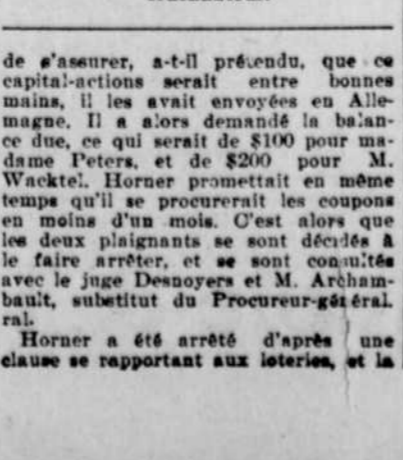
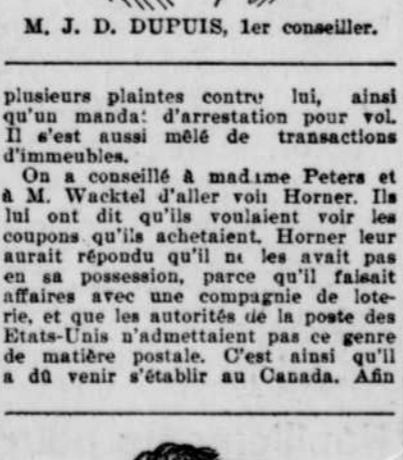
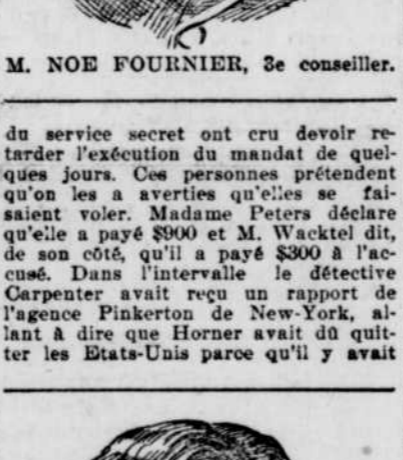
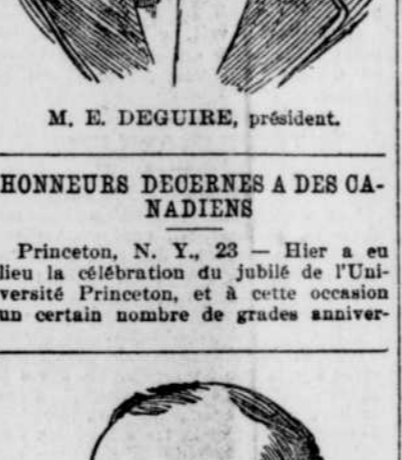
New-York, 23.—Le président du comité de l'Etat de New-York, M. E. Danforth dit que M. Bryan remportera le comté de New-York, par 30,000 voix de majorité.

PARC SOHMER

Dimanche, 25 octobre, après-midi, 3 heures ; soir, 8 heures. Attractions spéciales de New-York. Ray Burton, équilibriste sur fil de fer ; Mile Vella, cantatrice ; Mile Mortimer, soubrette ; Morton et Elliott, duettistes ; Louis Henry, baryton ; trio de meneleur, Tutt, Woodard et Wilson 800-2

BAZAR ST-JEAN-BAPTISTE

Ce soir, M. le maire et MM. les échevins feront une visite au bazar St-Jean-Baptiste ; il y aura chant et musique de circonstance.



CE MINUTIN INCENDIE

Mme Jourdain corrobore le témoignage de son mari

UNE CLARTE MYSTERIEUSE DANS LE MOULIN

L'accusé faisait le triste mais il se réjouissait intérieurement de l'incendie

M. THOMAS PRINGLE DANS LA BOITE

Le témoin Parizeau traduit devant le tribunal et arrêté séance tenante pour parjure et complicité

PROCEDURES EXTRAORDINAIRES

Parizeau et Poitras enchaînés ensemble et conduits à la géologie de Joliette

IL FAUT SE SOUMETTRE A LA VOLONTE DE DIEU

L'enquête ajournée

(De notre envoyé spécial)

L'Assomption, 23.—Elisa Côté, épouse de Joseph Jourdain, est le premier témoin entendu, ce matin. Elle dit que vers dix heures du soir, le 16 mai 1892, il y avait un incendie au moulin. Cette lumière ressemblait à celle d'un fanal que portait un homme en tous sens dans le moulin. Après que cette lumière eut disparu, le témoin s'est mis au lit dans une pièce en arrière de la maison. Il y avait, dans cette chambre, une fenêtre donnant du côté de la rivière. C'est la clarté du feu qui a réveillé le témoin qui s'est alors levé et regardé l'incendie. Le moulin et les bâties environnantes, la remise, l'écurie, la porcherie, étaient en flammes. Il y avait alors quelques personnes autour du moulin. "Mon mari m'a dit qu'il avait vu Mme Jourdain; il était parti le matin pour Verchères, d'où il est revenu le lendemain, vers dix heures". Le feu a duré deux heures environ. Le lendemain, l'accusé est allé chez le témoin avant l'arrivée de Jourdain. "J'ai dit, dit-elle, observé: "Cela ne vous fait pas de peine de voir votre moulin brûlé?" Il a répondu: "Laissez faire". Il n'a pas parlé de ses assurances. Il ne pleurait pas, mais il m'a dit: "Dis rien. Je fais le triste et ça ne me fait pas de peine". Il m'a demandé si mon mari était arrivé. Je lui ai demandé pourquoi il voulait voir mon mari, et il m'a répondu: "Fais attention, tu diras à ton mari qu'il ne dise rien". Le même jour, l'accusé est revenu dans l'après-midi, voir mon mari. Je n'ai pas entendu leur conversation.

Alméd de Beaumont, charretier, de Chambyl, Banville, a déclaré qu'à la date de l'incendie, il demeurait chez M. le curé Gaudette, de l'Épiphanie, en qualité de domestique. Il s'est rendu sur le lieu de l'incendie avec le vicier de la paroisse. Beaucoup de personnes les y avaient accompagnés. Tout le moulin était en feu, y compris la remise et l'étable. La séance est suspendue à midi. M. Charles D. Hanson, évaluateur d'assurances, et M. Thomas Springle, ingénieur, tous deux de Montréal, sont ici, dans l'intérêt des compagnies d'assurances Royal, Guardian et Mutuelle, de Bimoussi, dans lesquelles le moulin de l'accusé était assuré, et on parle de l'arrestation d'un témoin important, cette après-midi. L'Assomption, 23.—La séance d'hier après-midi a été marquée d'un incident sensationnel, celui de l'arrestation d'Alphonse Parizeau, l'un des principaux témoins dans la cause. M. Thomas Pringle, ingénieur de Montréal, est appelé dans la boîte et Parizeau est traduit devant le tribunal pour entendre la disposition du témoin. Celui-ci reconnaît Parizeau avec qui il a évalué les dommages causés par le feu du moulin en 1892. En décembre 1892, dit-il, j'ai été requis par M. C. D. Hanson, représentant les compagnies d'assurances, de cette cause, de tenir une enquête sur les dommages causés par l'incendie du moulin de l'accusé. J'acceptai d'agir en cette qualité avec M. Frappier, un meilleur de ma connaissance, c'est Parizeau, qui nous fut présenté par l'accusé, comme étant son arbitre. Celui-ci s'étant déclaré en mesure de nous faire connaître combien il y avait de grain dans le moulin, lors de l'incendie, et de la quantité de grain perdu. L'évaluation étant trop considérable, nous retournâmes sur le théâtre de l'incendie. Je crois que cette fois, M. Hanson était avec nous. Nous avons examiné de nouveau les dommages s'élevant à \$785, somme qui fut payée à l'accusé plus tard. Pendant que nous délibérions ainsi, M. Hanson circula, tantôt dans l'hôtel, tantôt en dehors, ne voulant pas influencer par ses paroles notre décision. Si nous avons accordé \$785 à l'accusé pour la perte de son grain, c'est exclusivement sur l'affirmation de Parizeau, qui nous a dit qu'il y

avait dans le moulin, lors du feu, une quantité de grain, valant cette somme. A ce moment toute une sensation est créée en cour lorsque M. Cornélius C. R. suggère au tribunal de faire inscrire à la géologie de Joliette, jusqu'à ce qu'il subisse son procès, le témoin Parizeau, sous l'accusation de parjure et de complicité. M. le magistrat Lepron acquiesce à cette avis du conseil de la poursuite et dresse séance tenante un procès verbal suivant sous la dictée de M. Cornélius. Province de Québec, district de l'Assomption.

Bureau de la Paix. "In re" Jos. A. Sulpice Chausé, plaignant pro regina vs Olivier Poitras, accusé d'incendie, nous soussigné, Juge de Paix, ayant juridiction dans le district de Joliette et dûment nommé au vertu du Statut de la Province de Québec, 33 Vic, chap. 12, avons dit ce jour et déclaré qu'après avoir présidé, en ma qualité susdite divers séances dans la cause susdite j'ai entendu les témoins mentionnés dans la liste pour faire partie du présent procès verbal, et leur déposition ont été par écrit reçues, lues, signées et reconnues par moi, en ma qualité susdite, lesquelles dépositions sont encore "sub judice".

Sans autrement déterminer les conclusions auxquelles le tribunal pourra arriver, j'ai pu disposer d'autant de la plainte logée devant la cour et sous examen, il est expédié d'ordonner comme suit, sur l'application du pour-suit par ses procureurs.

1. Que le témoin Alphonse Parizeau entendu en cette cause et maintenant présent devant le tribunal s'est volontairement rendu coupable d'un parjure volontaire et corrompu en termes des articles 120 et 121 du Code de procédure devant moi par écrit et qui font partie du présent dossier.

2. Que le dit Alphonse Parizeau, d'opinion de cette cour s'est rendu coupable d'un crime de complicité dans la préparation et l'accomplissement du crime reproché dans l'accusation qui fait la base de la poursuite maintenant soumise.

Sans adjoindre toutefois sur le mérite de la dite accusation portée contre le dit Olivier Poitras, mais pour les causes ci-dessus et à ces fins il est par la présente ordonné comme suit: que le dit Alphonse Parizeau, pour les causes mentionnées dans le procès verbal ci-dessus, sera de par l'autorité de cette cour, détenu jusqu'à l'expiration d'un mandat de dépôt, ordonnant aux officiers en charge de la prison commune du district de Joliette de le garder en état d'incarcération jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par la loi. Et en attendant l'expiration du dit mandat de dépôt j'ai confié la garde du dit Alphonse Parizeau au soin de Joseph Édouard Bédard Normandeau, que je nomme à cette fin mon constable.

En foi de quoi j'ai à l'Assomption, le 22ème jour du mois d'octobre de l'année de N. S. 1896 signé le présent procès verbal, cour tenante.

(Signé) OHS. B. H. LEPROHON, magistrat.

Cet incident étant clos, le témoin Compagnie, père, est ensuite ramené dans la boîte, une bande lui étant exhibée, il jure qu'elle était dans le moulin le samedi soir avant le feu.

La poursuite veut ainsi démontrer que cette balance, qui a été chargée, paraffinée, et accompagnée d'assurance et payée par elles, n'a pas brûlé ainsi que la prétend l'accusé.

La cour s'ajourne ensuite au 29 du mois courant et l'accusé ainsi que Parizeau ont été conduits au prison de Joliette, en attendant la reprise de l'enquête à l'Assomption.

Parizeau ne s'attendait pas à cette désagréable complication de l'enquête, aussi est-il resté stupéfait en entendant l'ordonnance du tribunal. Quoi que en liberté, Parizeau, sur qui pèse les graves soupçons que nous connaissons, n'est allé à vue depuis quelque temps, de par l'autorité de la justice. Quant à l'accusé Poitras, il semble le moins préoccupé du monde et attend avec froideur le dénouement de l'enquête. Sa tenue est ricetement correcte, sa langue nette, cravate blanche, chapeau de soie. Il conserve durant les débats la gravité d'un juge en chef. Il rit ainsi que tout le monde quand l'occasion s'en présente. Il est à noter que l'accusé est absolument sourd et qu'il n'entend pas un trait mot de ce que les témoins, avocats et magistrats disent. Cependant, l'on dit qu'il saisi toutes les paroles au mouvement des lèvres des interlocuteurs. A. M. Chs. A. Wilson, l'un des témoins qui lui disait d'adopter courage et confiance, Poitras, qui s'en allait à Joliette une main liée à celle de son ancien serviteur Parizeau, répondit: "Ah! oui, il faut se soumettre à la volonté de Dieu".

DU FANATISME

Un reporter de la "Presse" a montré hier matin au Dr Laberge, une correspondance parue hier matin dans la "Gazette", au sujet de l'hôpital civil, et signée par M. F. Wolferstan. Ce correspondant, le correspondant d'aujourd'hui, en termes pompeux l'administration de la section de l'hôpital civil. Il réclame pour les protestants le droit de soigner les patients de sa nationalité, et déclare que le temps est arrivé pour tous les protestants de se lever en masse pour maintenir la section protestante.

Le Dr Laberge déclare que c'est du fanatisme poussé à ses limites et qu'une telle correspondance est de nature à créer de bien pénibles impressions sur le public. Les protestants veulent bien s'abaisser comme ils disent à traiter un patient catholique, mais quant à se laisser traiter par un médecin catholique il n'y faut pas songer.

Les mauvais rêves, le manque de sommeil, l'indigestion, les gaz de l'estomac disparaissent tous en faisant usage du Hop Bitters.

CHEZ MADAME HOUE ! Faites réparer vos fourrures de toutes sortes chez cette célèbre modiste, Madame HOUE, No 1388 rue Ste Catherine, qui exécute dans cet art comme dans les robes, manteaux et chapeaux.

C'est l'unique maison de ce genre dans toute la Province de Québec, où l'on peut avoir de tels avantages. Spécialité: Fourrures sur commandement. 204-2

—La gomme du Dr Adam guérit à l'instant le mal de dents. En vente partout ou par la maille, 10c. 205-7

—A. Brosses, dentiste, dentiers faits d'après les procédés les plus récents extractions de dents sans douleur, 7 rue St-Laurent. 177-8

GUALCO VS BERTHIAUME

Le plaignant transtquestionné par la défense

Comment il interprète les articles incriminés

L'enquête Gualco-Berthiaume s'est continuée hier après-midi, en cour de police, par la suite de l'interrogatoire plaignant. En réponse aux avocats de la défense, le témoin a énuméré, paragraphe par paragraphe, le sens qu'il attribue aux articles incriminés, et il a expliqué pourquoi il se sent vivait par ces articles. Dans le paragraphe commençant par ces mots: "Ces agents d'émigration, ou, pour parler plus correctement, ces trafiquants d'esclaves..." M. Gualco prétend être désigné parce qu'il est le directeur de la société de famille qui transporte des émigrants, et qu'il est lui-même un agent d'émigration. Il a employé trois agents sous lui, MM. Beaudry, Thériaud et Mitchell, mais il déclare que l'article ne peut s'appliquer à eux.

Mitchell était engagé par M. Gualco et recevait une commission de \$1 pour chaque émigrant qu'il persuadait d'aller au Brésil, pourvu qu'il fût âgé de 18 à 50 ans, et qu'il eût un dollar pour chaque émigrant âgé de moins de 13 ans et engagé par lui.

Beaudry était employé au bureau de la Ligue Brésilienne, à Québec. Il recevait \$25 par mois. Ce ne sont pas ces agents qui ont engagé tous les émigrants à aller au Brésil. Le plus grand nombre de ceux-ci ont été engagés par le bureau de Montréal, soit par M. Gualco, soit par son secrétaire.

Le sujet du paragraphe de l'article incriminé, faisant allusion aux prospectus qui ont été distribués par M. Gualco dit qu'il a engagé lui-même un certain nombre d'émigrés et l'avocat de la défense lui demande de les nommer.

M. Guérin, avocat de la poursuite, s'oppose à ce que le témoin, mais le juge Desnoyers décide que le témoin devra en nommer quelques-uns.

Après quatre heures, l'enquête est ajournée à mardi prochain.

M. Foirier s'attend à transquestionner le témoin pendant au moins une séance.

LES PLAIGNANTS

Les plaignants dans l'affaire du nommé Dolphis Fortin dont nous avons annoncé l'arrestation hier, par les détectives Campeau et Trempe pour vol avec effraction, sont: M. Fortin, Ombien, Joseph Lacasse, Isale Ombien, Cyrille Joly, Joseph Grenier et Joseph Gagnon. Tous ces derniers sont des résidents de la paroisse de Ste-Rose. Les détectives ont trouvé à la résidence de l'accusé, sur la rue St Dominique, Mile End, une quantité de beurre, volailles, miel, porc frais, saindoux, etc. L'accusé Fortin déclare qu'il n'a pas pu reconnaître ces objets d'ici à huit jours. L'enquête se poursuivra dans l'après-midi.

LA LOI DES LICENCES

M. le juge Dugas a ordonné, en cour de police-hier matin, l'arrestation d'un des témoins de la défense, nommé Amable Duhaime, dans une cause où le requérant poursuivait un individu du nom de Gardé, pour vente de boissons sans licence, et demeurant au No 212 rue Maisonneuve. Duhaime a été placé dans les cellules. Deux femmes nommées Lasanté et Julien ont juré devant le juge de reconnaître que quand elles ont essayé de les corrompre en leur offrant \$25 pour rendre un témoignage favorable à l'accusé. Ce dernier a été condamné à une amende de \$150 et les frais ou trois mois de prison.

INCENDIE A SCOTSTOWN

La maison de M. George Mailhou, de Scotstown, dans les Cantons de l'Est, a été la proie des flammes, dans la nuit de lundi dernier. Le feu a commencé dans la cuisine et a rasé complètement la maison; l'on a pu cependant, avec l'aide des voisins, accourir à la rescousse, sauver le ménage et empêcher les flammes de se communiquer aux autres bâties.

A VERDUN

Avis est donné à l'officiel de Québec qu'un demande sera faite à la législature, à sa prochaine session, par la corporation du village de Verdun, pour obtenir un acte afin d'améliorer et étendre l'acte de la dite législature, 40 Victoria, chapitre 41, intitulé "Acte pour changer le nom de la municipalité du village de la Rivière St-Pierre et pour étendre ses pouvoirs", en tant que se rapportant à la résidence des conseillers du village de Verdun, le pouvoir d'emprunter par la dite corporation et les pouvoirs de la corporation pour les besoins se rapportant à l'hygiène et au sujet des constructions dans le village et pour d'autres fins.

AU CLUB LETELLIER

Le club Letellier a eu une séance, mercredi, sous la présidence de M. P. Duhaime. Il a été décidé que les membres assisteront au corps, ce soir, à l'assemblée du club St-Gabriel. Le secrétaire a fait lecture d'une lettre du président du club National invitant les membres du club Letellier à prendre part à une démonstration religieuse au cimetière de la Côte des Neiges, en mémoire de feu l'honorable Honoré Mercier. Les officiers des différents clubs libéraux s'assembleront vendredi au Monument National pour compléter l'organisation. M. O. J. Morin du "Herald" a été élu membre du club Letellier.

Il a été résolu d'inviter l'échevin Penny à donner une conférence sur la politique du jour, à la prochaine réunion du club.

Le sujet de discussion de la prochaine séance sera "L'intervention du gouvernement provincial dans les affaires municipales de Montréal est-elle préjudiciable aux intérêts de cette ville?" M. Arthur Laverdure a été nommé secrétaire correspondant du club.

LES VOLEURS DU GRAND MONDE

(par Ponson du Terrail) Ne manquez pas le premier numéro du nouveau journal "Le Foyer des Familles Illustré", gratis pour cette semaine dans tous les dépôts. 200-2

—Les robes trouvées que le Siroc Calmant de Mme Winslow est le meilleur remède pour les enfants, 50 cts. 247-1 M V N

DEUXIEME OUVERTURE DE MODES Mardi et mercredi, les 20 et 21 octobre, chapeaux imprimés et articles de fantaisie; ainsi qu'un grand assortiment de nouveautés à des prix très raisonnables, chez Mme H. Poitras, 1069 rue Notre-Dame, 200-8

Les Cigares de Couleurs Pales Stonewall Jackson SONT EXCEPTIONNELLEMENT DOUX Et de la MEME FINE QUALITE Que les Couleurs Foncées de cette Fameuse Marque

FIN ETRANGE LE TRAITE FRANCO-RUSSE

Le noyé de mardi se nommait Angers

Québec, 23.—On a acquis la certitude de la personne qui s'est noyée, mardi soir, près du quai de la compagnie du Richelieu, se nomme Angers. Le défunt était âgé de 50 ans, père de famille, beau-père du Dr Deleise, de la Pointe aux Trembles, où il demeurait. Il était conducteur de maille entre Québec et la Pointe aux Trembles. Mardi, il est venu à Québec comme d'habitude et est allé mettre ses chevaux à l'écurie de M. H. Deleise, épicer de la rue Daigault. Comme il avait bu, un jeune Harcourt, de la rue St-Jean, se chargea du transport de la maille à sa place ce jour-là. La dernière fois qu'Angers a été vu, il était sur la rue St-Paul. On suppose qu'il s'est trompé de route. Un nommé Meunier a vu le corps à l'eau et a pu pêcher sa casquette. M. Deleise chez qui Angers avait dîné, a reconnu cette casquette, de sorte qu'il ne reste plus de doute sur l'identité du noyé.

LES ENFANTS MAIGRES... ET PALES

Une satisfaction que l'on éprouve en donnant l'EMULSION DE SCOTT aux enfants, c'est qu'ils ne refusent jamais de prendre ce remède. Le fait est qu'ils commencent bientôt à l'aimer. Une autre satisfaction, c'est qu'il leur donne de l'embonpoint et les fait profiter. Il devrait être donné à tous les enfants qui sont trop maigres ou trop pâles. Il leur donne de l'embonpoint sans les mettre trop gras.

PADEREWSKI Il compose un opéra

New-York, 23.—Une dépêche de Londres annonce que Paderewski qu'on disait, il y a quelque temps, être atteint d'aliénation mentale est actuellement dans le sud de la France, occupé à composer un opéra qu'il espère publier au commencement de la nouvelle année. La santé est excellente, sauf durant une courte visite à Paris, il a travaillé activement pendant les six dernières semaines. Son agent à Londres a reçu de lui la semaine dernière, une lettre dans laquelle le grand musicien lui parle de la bonne santé dont il jouit en ce moment et du plaisir qu'il a à écrire un nouvel opéra. Paderewski entreprendra très probablement une autre tournée aux États-Unis, mais son agent est convaincu que cela ne pourra se faire avant quelque temps.

LE TRANSPORT DES JOURNEAUX

Ottawa, 23.—Le département des postes a adopté un nouveau règlement relatif aux journaux. A présent, les journaux sont délivrés gratuitement aux abonnés.

SCOTT & BOWNE, 71 BELLEVILLE.

Le VIN NUTRITIF De JACKSON Avec l'huile de Fole de Morue Est Agréable au Goût, Stimule l'Appétit, Est Facile à Digérer

DONNE DE MEILLEURS RESULTATS QUE L'HUILE PURE

MARTYRE DE LA DOULEUR

Une mère raconte comment sa fille a souffert et comment elle a obtenu du soulagement. Nous avons reçu l'autre jour une lettre d'une mère qui nous raconte comment sa fille souffrait de douleurs terribles dans le dos et que elle a été complètement guérie par le Baume Inouï pour les douleurs. Le baume est tout en un instant qu'on publie son nom, elle nous permet de le faire connaître aux femmes souffrantes qui le demandent. Familles envoyez six doses en traitement à "The Balm Medicine Co. Ltd, Toronto, Ont."

"CoUGH CHASER" pour toux et rhumes 10c, en vente chez tous les pharmaciens. En vente à Montréal chez B. E. McCall, 2123 rue Notre-Dame, et à la pharmacie de l'Hôtel Belmor. 201-8

Douillettes... Tenez-vous chaudement avec des Douillettes (Confortables) Allemandes.—Ces Douillettes sont bien faites et jolies—dessins nouveaux—grands et petits.— Cinq prix—75c, \$1.00, \$1.25, \$1.50, \$2.00. Douillette en duvet d'Alaska—la plus légère, la meilleure au monde—double de satin pâle avec dessins fleuris—dessins riches—Assez belle pour le lit d'un roi—\$5.00. Une qualité extra—Quelques dessins uniques au Canada, \$7.00. Couvertures de laine du Thibet—blanches ou de couleurs— De tous les prix.

Une Agréable Surprise est réservée à la ménagère qui n'a jamais gardé le JOHNSTON'S FLUID BEEF prêt pour usage immédiat pour faire du thé de bœuf, des sauces et soupes. Johnston's Fluid Beef Economique

HOME COMFORT TABLEAU D'HONNEUR Trois Médailles d'Or et une Médaille d'Argent à l'exposition centenaire industrielle et de coton de l'univers, Nouvelle Orléans, 1884 et 1885. Les plus hautes récompenses au bureau d'agriculture de l'état de New-York, 1887. Diplôme à la Société Agricole de Montgomery, état d'Alabama, 1888. Récompenses à l'exposition de Chattahoochee Valley, Columbus, Ga., 1888. Les plus hautes récompenses à l'Association Agricole et Mécanique de St Louis, 1888. Les Six plus hautes récompenses à l'exposition colombienne universelle de Chicago, 1892. Les plus hautes récompenses à l'Association des expositions de l'ouest, London, Can., 1893. Six Médailles d'Or à l'exposition de la mi-hiver, San Francisco, Cal., 1894. Une Médaille d'Argent à l'exposition de Toronto, Toronto, Can., 1895. Les honneurs sus-mentionnés ont été reçus par la WROUGHT IRON RANGE CO. 70 & 76 RUE PEARL, TORONTO, ONT.

Le Meilleur... Est le moins Cher. Et ce qu'il y a de mieux est fait de Jambons, Saucisses, Lard et Bacon. Ne peut être obtenu à Montréal que sous le nom de "THISTLE BRAND"

Les marchandises sont reconnues pour leurs bonnes qualités, et sont devouées les favorites des ménages de Montréal. Vous en servirez si si non, vous en manquez un régime rare. Voyez à ce que vous voyez prochains commande d'épicerie, soient compris des Saucisses, Jambons ou Bacon de THISTLE BRAND.

Salaison et Bureau: No 15 Rue St-Philippe. Succursales: Nos 21 et 25 Marché St-Laurent. JAMES HARPER, Propriétaire.

PERPETUS GAGNIER Propriétaire des Pâtisseries de Malines et d'Anvers, Pâtisseries et Décorateurs, Roulers, Verviers, Louvain, Bruxelles, etc. 100 Rue Ste Catherine, Montréal. 120-8

Bureau du Sherif Montréal, 14 octobre 1896. 203-15

Hardes Faites de la meme qualité Que celles faites par Tailleurs... Le siècle est trop avancé, il a fait trop de progrès dans la confection et la vente des vêtements, pour que l'on essaie de faire croire aux gens que seuls les vêtements faits sur commande et à des prix élevés, peuvent leur donner satisfaction sous tous rapports. Il y a sans doute des gens qui croient qu'un paire de chaussures n'est pas bien faite s'ils ne la font pas faire sur commande. Mais combien y en a-t-il sur cent qui font faire leurs chaussures sur commande? Il y en a très peu. A peu près autant que nous pourrions manquer de satisfaire un habitant venant un habitement ou un pardessus tout fait. Ce que l'amélioration de nos vêtements modernes, nous l'avons pour la confection des vêtements modernes, en achetant de grandes quantités de marchandises à la fois, et en ne nous servant que de marchandises de la meilleure qualité dans la confection de nos vêtements. C'est ce qui nous permet de vendre des vêtements de la meilleure qualité de marchandise et d'un ajustement parfait à environ la moitié des anciens prix.

Remarquez cet... Habillement de Serge \$7.50

Habillement parfait sous tous rapports, valant \$15.00 pour \$7.50. Fait de la meilleure serge anglaise noire et bleue, pesante, tout laine, fini dans les derniers goûts avec tout notre soin et toute notre attention qui permettent de distinguer les nôtres des autres. Mélangez nos habillements tout faits avec ceux faits sur commande, et vous ne trouverez la différence que lorsque vous contrez votre change — le prix est la seule différence.

Le plus beau Pardessus En Beaver anglais \$15.00 De la meilleure qualité, tout laine, bleu ou noir, devant croisé avec dos d'un seul morceau, taillé long, manchettes de fantaisie et coutures rapportées, doublure tout laine de la meilleure qualité, avec soie du corsage en montant et dans les manches, collet large en velours de soie.

Nos Pardessus en Melton bien faits \$10.00 Ce sont les meilleurs Pardessus à \$10.00 qui aient été faits jusqu'à présent. Ces Pardessus sont faits pour des hommes d'affaires sensés qui ne jugent pas la valeur par le prix seulement, mais qui peuvent connaître correctement le bon goût et la durabilité de la marchandise en la voyant. Ces Pardessus sont en melton bleu ou noir tout laine, devants croisés, taillés longs avec dos gracieux et coutures fortes rapportées, avec bonnes doublures fortes tout laine. Ce sont les meilleurs que nous puissions faire pour \$10.00. Voyez s'ils peuvent être améliorés.

Nous en avons déjà Plusieurs de vendus Nous n'avons jamais eu un assortiment de pardessus d'hiver pour se vendre aussi promptement. Les gens qui dépendent ordinairement \$25 pour un pardessus, préfèrent épargner \$10 en achetant un qui s'ajuste et est fini tout aussi bien et dans les derniers goûts. L'acheteur le plus critique et le meilleur juge ne peuvent s'empêcher de dire que ce pardessus est fait de la meilleure qualité de marchandise et avec la meilleure main-d'œuvre.

1447 RUE STE-CATHERINE Angle des rues Craig et Bleury

PORTRAIT AU CRAYON COUPON DE "LA PRESSE" No. 9 23 Octobre 1896

LA PRESSE
MONTREAL
Abonnements
Édition quotidienne...
Édition hebdomadaire...

CIRCULATION DE LA PRESSE
POUR LA SEMAINE FINISSANT LE
17 OCTOBRE 1896

Table with 2 columns: Day, Circulation. Rows: Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Total.

Circulation Moyenne par Jour
Semaine finissant le
17 OCTOBRE 1896,
52,211

MONTREAL, 23 OCTOBRE 1896
BUSINESS IS BUSINESS

La "Minerve" est venue à la rescousse du "Monde", en vue d'innocenter la transaction dénoncée par "La Presse".

Faute d'espace, nous remettons à demain un exposé de tout le petit complot monté dans les bureaux du "Monde" pour démentir les faits, dérouter l'opinion publique et innocenter le commissaire de l'agriculture.

Nous ne pouvons cependant résister au plaisir de citer la partie de l'article de la "Minerve" qui révèle au public les secrets de la chambre du Conseil des ministres.

"Enfin, il y a vraisemblablement perpétuation de confusion voulue, lorsqu'on affirme qu'il y a eu protestations énergiques de quelques ministres contre cette collation d'une fraction de contrat à une compagnie connue comme amie de l'administration."

Nous avons lieu de croire, tout au contraire, que les seules protestations en la matière sont venues du ministre que l'on cherche à incriminer. Et il les aurait faites pour déterminer celui de ses collègues qui acceptait le contrat à en diviser le patronage entre la compagnie en cause et d'autres marchands, que le ministre au contrat connaissait moins bien comme dignes de ses encouragements.

Il est ainsi démontré bien nettement que l'influence du ministre à qui l'on s'en prend, pour des fins encore mal définies, s'est exercée dans un tout autre sens qu'on ne cherche à la faire croire. Il est ressort clairement aussi qu'il n'a pu être question de "bonne commission à encaisser", les diverses compagnies charbonnières participant au patronage ayant reçu leur commande directement du département."

Avec un peu de patience, ils trouveront que la "Minerve" insinue que l'honorable M. Beaudin a fait des efforts titaniques pour empêcher ses collègues de donner un plus gros contrat à ses parents.

Brutus n'a pas été plus héroïque ! Ce qui réjouit "La Presse", car il faut bien un peu se divertir en ce bas monde, c'est la masse de renseignements utiles, de détails édifiants fournis par les maladroits ou les ennemis déguisés du ministre, qu'on veut avoir l'air de défendre et qui viennent transformer en un formidable réquisitoire un dossier qui n'avait qu'une chose pour tout bagage.

Nous recevons la lettre suivante de la Compagnie d'Approvisionnement de St. Louis du Mile-End. Sans nous arrêter aux termes de cette correspondance et pour mettre fin à toute polémique, avec un maison de commerce que nous n'avons vu en aucune façon attaquer, nous reconnaissons volontiers que ce que nous avons qualifié de "Division des profits", est un contrat de charroyage, parfaitement légitime et d'un usage constant dans les transactions du commerce du charbon.

Nous espérons qu'après cette déclaration, on nous laissera discuter tranquillement les autres côtés de la question.

MONTREAL, 23 octobre 1896
A Monsieur le Rédacteur de "La Presse"
Monsieur le Rédacteur,

Voilà l'écrit d'hier à l'entente une recrudescence de l'écrit des affirmations domageables qu'il fait à notre commerce ; mais quant aux soupçons injurieux et malveillants qu'il laisse planer sur notre honorabilité, il ne convient pas de lui répondre par la même monnaie. C'est un contrat à été octroyé pour une division des profits à un marchand de Montréal, avant le samedi, 17 octobre, marchand dont il nous sera facile de découvrir le nom, si, comme la "Minerve" le prétend, ce matin, on nous le demande devant les tribunaux. Et voilà !

Oni, voilà, en effet, ce qu'il faut que vous rétractiez pleinement et sincèrement, si non, nous saurons trouver le moyen de vous y contraindre, par la parole même du commerçant honorable, avec qui nous avons fait la transaction en question.

Je demeure, etc.
LA COMPAGNIE CANADIENNE
D'APPROVISIONNEMENTS.

LES POTS DE VIN
Dernièrement lord Russell a blâmé le système dit des "pots de vin".

Quelques ans simples croyaient le "pot de vin" d'essence française ; elles se trompaient : il est d'origine anglaise. Seulement ce qu'il s'appelle "pot de vin" chez les uns, pourrait avec plus de justice s'appeler "pot de bière" chez les autres.

Sir Edward Fry, qui connaît ses compatriotes, s'est demandé si la moralité commerciale existait en Angleterre et, en son âme et conscience, il a dit : Non. Il énumère les faits suivants à l'appui de son argumentation :

1. Assurance exagérée de vaisseaux en mauvais état et dont le naufrage est prévu ;
2. Fausse déclaration sur la qualité du fret ;
3. Travail fait lentement et mal par des ouvriers indifférents à leurs devoirs ;

4. Falsification des articles de consommation ;
5. Ingéniosité malhonnête qui consiste soit à falsifier les marques de fabrication, soit à copier les brevets d'invention, soit encore à faire une concurrence déloyale à un collègue en imitant ses produits, ses vignettes et jusqu'à sa raison sociale afin de bénéficier de sa réputation ou de son nom ;

6. L'fabrication d'articles frauduleux dont le poids, la grosseur et la qualité ne sont qu'apparences.
Selon Sir Edward Fry c'est le "pot de vin" qui cause tout ce mal. Cette dime se paye dans la plupart des transactions commerciales.

L'architecte se fait payer un "pot de vin" par l'entrepreneur de travaux qui lui, s'en fait payer plusieurs par les différents maçons, menuisiers, serruriers, couvreurs, tailleurs de pierre, etc., dont il accepte le concours.

Le contremaître ne dédaigne pas les "pots de vin" des ouvriers qu'il choisit à son gré.

Quel est le commerçant qui ne donne pas une remise à la servante qui se fournit chez lui ?

Il y a de si nombreuses inventions qui ruinent les inventeurs et font la fortune des intermédiaires qui en ont exploité le brevet frauduleusement grâce aux pots de vin.

Sir Edward Fry fournit preuves sur preuves.
Pourrait nous peisons qu'il exagère et nous ne pouvons croire que le monde commercial anglais soit aussi corrompu que le dit Sir Edward Fry.

Ce sera trop "shocking".
INSTRUCTION - EDUCATION
Le "Monde" n'admet pas que nous nous écartions de la discussion dans les journaux, dans la question de l'éducation, ce qui a rapport à l'enseignement proprement dit : méthodes, classification, graduation des programmes, en un mot, tout ce qui ressort de la science pédagogique. Il prétend qu'un journaliste peut tout étudier et tout discuter. A son aise. Il a, sans doute, fait les études nécessaires pour en parler aussi intelligemment que notre ami de la "Patrie". Nous les laisserons volontiers s'exprimer ensemble.

Il nous restera, ce nous semble, un champ assez vaste où porter notre travail et où exercer notre jugement. Nous avons, d'autre jour, parlé de l'insuffisance des livres d'écoles, afin de, lorsqu'ils les enfants changent d'école, ils ne soient pas obligés, à chaque fois, d'acheter une nouvelle série de livres. Nous aurions pu ajouter que, autrefois, les mêmes livres d'école, bien écrits, servaient pour tous les enfants de la famille, de l'année au plus jeune ; tandis qu'aujourd'hui, au moins dans certaines écoles, les livres sont changés de temps en temps, de sorte que ceux qui ont servi à l'année ou à une année, ne peuvent plus servir à leurs frères et sœurs plus jeunes. Ainsi, non seulement il n'y a pas uniformité, mais pas même permanence.

Cela peut paraître à quelques-uns un des petits côtés de la question ; nous ne sommes pas de cet avis. Il n'est pas rare de trouver des familles qui ont quatre enfants d'âge à aller à l'école. S'il faut à chacun quatre à cinq piastres de livres et de fournitures, en sus de la contribution mensuelle, on voit tout de suite de quelle somme se trouve grevé le budget de la famille de l'ouvrier, qui a, en outre, à les tenir proprement habillés et chaussés. Peut-être étonner, en y songeant, qu'il y ait des enfants dans nos villes, hors d'état de profiter des moyens d'instruction qui leur sont offerts, parce que les parents ne peuvent suffire aux dépenses que cela entraîne ?

CHRONIQUE DU JOUR
Le roman d'un pauvre jeune homme
Voici un écho tragico-comique des fêtes parisiennes qui ont eu lieu en l'honneur du tar.

Comme cela se produit toujours et dans toutes les agglomérations accidentelles, une légion de fions s'était abattue sur Paris, cherchant à exploiter de toutes manières et à leur profit la crédulité de la foule ; c'est surtout aux dépens des provinciaux et des étrangers, égarés et un peu ahuris par le tumulte parisien, que s'exerce l'ingéniosité malhonnête des tire-laine.

Au nombre de ces tire-laine, venus de tous côtés pour acclamer l'hôte impérial, se trouvait un bon jeune homme de vingt ans.

Ce jeune homme, que nous appelons André, n'avait pas une grande fortune, mais il avait de la famille, de la famille de la ville de Lille, la veille de l'entrée triomphale de Nicolas II.

Après avoir touché à son hôtel, André alla faire un tour sur les boulevards, écartant les yeux devant les motifs, drapeaux, les bannières, les lampes et tous les accessoires multiformes et multicolores d'une réception distinguée.

Emervellé, André, qui marchait de surprise en surprise, étant loin de s'attendre à celle qui le mettait sur un des points les plus fréquentés des boulevards, c'est-à-dire devant le portique monumental du Crédit Lyonnais.

Comme il humait avec délices l'atmosphère de la fête de Paris, dans laquelle il respirait pour la première fois, il sentit une poignée s'abattre sur son épaule, tandis qu'une voix légère ment enrouée, mais monotone, lui murmurait à l'oreille ces mots alarmants :

— Au nom de la loi, je vous arrête.
Stupéfait, André tourne la tête et se trouve nez à nez avec un gillard trapu, à moustaches bronzées, redoublées d'insuffisamment grasses et bristonnées jusqu'à menton, linge douteux, rosette multicolore, chapeau haut de forme avachi et une respectable trique à la main.

— Un vrai Javert contemporain, dit-il.
— Pas de scandale ! ajouta ce personnage à torturer d'arrogance. Vous vous expliquez au Dépôt. Montez là-dessus !

Et le terrible homme poussa dans un fiacre deux gars méchés, en disant d'une voix sépulchrée :

Cocher, à la préfecture de police !
Le fiacre s'arrêta, et cochons, s'en va vers les cachots, faisant silencieusement tintinnabuler ses ressorts rouillés.

En route, l'homme tira de sa poche une feuille de papier, ayant l'apparence d'une pièce assurance et s'efforça d'indiquer avec attention un signalement qu'il compare avec le profil candide de son prisonnier.

— Yeux clairs, moustache naissante, cheveux bruns, nez cassé, bouche large, etc. Ça y est ! fait-il d'un ton satisfait. Nous vous tenons, mon gillard ! Voyez-vous ça ! ajouta-t-il en grommelant ; si jeune et déjà aspirant régiment ! Allons ! allons ! s'écria-t-il brusquement en roulant des yeux terribles, sortez ce que vous avez dans vos poches, que j'en fasse l'inventaire.

Le pauvre André, seul avec ce dogue à face humaine, tremblait de tous ses membres. Il s'exécuta, croyant à un malentendu, espérant que tout s'arrangerait à la préfecture. Il sort son porte-monnaie, qui contenait 300 francs en or, son portefeuille, qui renfermait une somme égale en billets, et un petit sac, puis sa montre, sa chaîne, un porte-cigares en écaille et argent, un canif et divers menus objets.

— Bien, dit le policier, maintenant, donnez-moi votre mouchoir.
Lorsque le pauvre André eut fait défaut de tout, l'homme fit l'inventaire des objets, les inscrivit sur un papier portant un timbre vague et nous le donna dans le mouchoir qu'il mit dans la poche de son redingote.

— Tout est ici, dit-il, et vous pouvez le reprendre, dit-il solennellement.

André, abasourdi, compréhensif de moins en moins. A un moment donné, il voulut questionner son compagnon, mais celui-ci lui ferma la bouche en disant :

— Taisez-vous, malheureux, n'aggravez pas votre cas !
Comme on arrivait devant l'Hôtel des Postes, le digne policier fit arrêter le prisonnier, appelé le cocher à la portière et lui fit le petit discours suivant, non sans donner à toute sa personne un air farouche :

— Je suis commissaire de police aux délégations judiciaires, je viens d'arrêter un militaire sans aveu, louché par la police russe — le cocher s'inclina avec émotion. — Il faut, ajouta le commissaire après avoir approuvé de la tête l'émotion du bon cocher, que j'entre aux Postes pour annoncer par télégramme, et de suite, cette lamentable capture. Placez-vous donc à la portière, et, si le prisonnier tente de s'évader, assemblez ses menus objets, ce misérable qui voulait assassiner le tsar !

Le cocher n'a pas besoin d'être stimulé. Il saute sur son foin, et se place en sentinelle devant le malheureux André, charmant de temps en temps les ennemis de l'attente en montrant le poing aux captifs et en écriant à son profit l'opinion traditionnelle et d'invectives des automédonnés parisiens.

Intimidé d'ajouter que le pseudo-marchand ne revint pas plus que le porte-monnaie, le portefeuille et la montre du pauvre militaire sans aveu.

Après une heure d'attente, le cocher, commençant à s'impatisser, pénétra à son tour dans l'Hôtel des Postes, après avoir prié André d'un gardien de la paix, plein de bonne volonté.

Comme ce n'est pas tout, le plus d'initiative que le cocher, il monta dans la voiture, s'assit devant le criminel et lui passa les menottes.

Un instant après, le cocher revint tout déboussé. Après une explication assez pénible avec les employés, il avait acquis la certitude qu'il venait d'avoir affaire à un effronté filon, dont il s'était fait le complice innocent.

Voyant cela, l'agent de la force publique, furieux d'avoir joué un rôle ridicule, mit le prisonnier en prison et fit conduire tout le monde chez le commissaire de police.

Après explications, on renvoya le cocher et le pauvre André, qui dut être rapatrié dans sa bonne ville de Lille.

Moralité — Quand vous irez à Paris, méfiez-vous de la police.

A PROPOS D'AGRICULTURE
Une question bien importante pour le cultivateur — Comment faire le beurre à la maison — Les mauvaises herbes — Une expérience intéressante.

Nous nous inspirons, aujourd'hui, du "Mirror and Farmer", pour traiter une question des plus importantes pour le cultivateur ; nous voulons parler de la manière dont il doit vendre ses produits agricoles. Ce n'est pas tout d'avoir une excellente récolte, mais il faut savoir en tirer profit, en disposer à propos, en un mot, d'en avoir le plus de bénéfice possible. Naturellement, dans les mauvaises années, l'on ne doit pas prétendre à des profits aussi considérables que dans les bonnes. Nous connaissons des cultivateurs qui, avec de petites récoltes, font de bons profits et d'autres qui ont double de récolte n'en font guère plus. L'on appelle les premiers des faiseurs d'argent et les autres des malheureux.

Que font les premiers généralement ? Ils suivent attentivement les marchés, surtout le plus près d'eux, et tâchent de se faire dans le village ou la ville où est ce marché, des pratiques qu'ils s'efforcent de servir le mieux possible. Qu'il fasse beau temps, mauvais temps, ils sont là pour servir leurs pratiques à l'heure, à la minute ; jamais ils ne leur servent un article de qualité inférieure, que ce soit des fruits, des légumes, du grain, du beurre, etc. En agissant ainsi, en détaillant de cette manière directement leurs produits agricoles, ils mettent dans leur poche le profit qu'ils auraient fait s'ils avaient vendu au détail.

Quand le cultivateur doit-il vendre ? Généralement quand sa récolte est prête pour le marché. L'affaire du cultivateur est d'avoir de bonnes récoltes et de les vendre à propos, mais non pas de spéculer sur son rôle et pour avoir voulu le jouer, plusieurs cultivateurs ont perdu de l'argent. C'est dire que le cultivateur ne doit pas montrer trop d'ambition, et dès qu'il trouve un prix raisonnable pour ses produits, il doit les vendre ; s'il attend trop longtemps, dans l'espérance d'avoir un prix plus élevé, il court un grand risque ; il peut, dans quelques cas, réaliser quelques piastres, mais il aura perdu son temps et son argent ; et cela lui attirera beaucoup de pratiques nouvelles à mesure que la chose sera connue. Nous connaissons certaines manufactures qui sont devenues très riches pour avoir adopté des pratiques de commerce de ce genre.

L'excellence des produits qu'ils mettaient sur le marché. Le cultivateur ne doit pas avoir honte de se faire connaître, de faire apprécier l'excellence de ses produits agricoles, du moment qu'il est bien convenu de la

devise anglaise : "Honesty is the best policy" que nous pourrions traduire par ces mots : l'honnêteté en toute transaction est toujours ce qui paie le mieux.

Cette devise nous donne l'occasion de dire qu'il est du plus grand intérêt pour le cultivateur, d'être honnête dans tous ses marchés. Par la faute de quelques cultivateurs malhonnêtes, ce marché a été presque ruiné ; l'on trouvait, des bouts de fil de fer, du fumier, de la terre, du poil renfermé en fioles, en milliers et milliers de fois. Il en est de même des oeufs ; dans quelques boîtes, l'on trouve deux ou trois oeufs gâtés, et cela a suffi pour faire un tort considérable à ce commerce. On conçoit, ce qui est un malheur pour tous les cultivateurs, les bons souffrent pour les méchants. Que faites-vous, dans le commerce ? Il nous semble que les lois ne sont pas faites pour servir les cultivateurs qui, pour voler quelques sous, font perdre des milliers de piastres à tous ceux qui sont honnêtes.

Comme beaucoup de cultivateurs vont faire maintenant leur beurre à la maison, les conseils suivants, qui sont d'un cultivateur d'expérience, ne sont pas à dédaigner. Sous le titre : "Des choses que ne faut pas faire quand l'on fabrique le beurre à la maison", voici ce qu'il dit :

"La chose la plus essentielle, quand l'on fait le beurre à la maison et qui est à la portée de tout le monde, c'est l'usage du thermomètre. Ce qui est le plus important, c'est de bien se pénétrer qu'il faut qu'il fasse chaque chose en son temps. Il n'est pas bon d'attendre quand la crème est mûre, pour la brasser ; car il faut savoir que la crème passe rapidement d'un état d'acidité à un autre plus prononcé qu'il n'y en a qu'un qui donne à la crème la vertu d'en retirer un beurre excellent.

Le doit être un très mauvais indicateur de la crémation. La température voulue pour le brasser ; un bon thermomètre coûte si peu et rend tant de services.

Il ne faut pas brasser jusqu'à ce que les brasseurs prennent dans la baratte la grosseur d'un grain de blé et ce qui est préférable ; à cet état lavez le beurre pour en faire sortir le petit lait, lequel dans la baratte et mettez en tinctures.

Ce n'est pas bien de laisser le lait exposé à tout, des heures de temps, sans le couler ; dans ce cas, je ne garantis pas de la visite des enfants, des poules, des chiens, des chats, etc. ; ce qui pourrait bien faire que le beurre ne soit pas de première qualité. Coulez presque aussitôt et ensuite ne dérangez le lait le moins possible, si vous ne voulez pas que plusieurs parties grasses du lait qui font le beurre ne restent au fond des vases qui contiennent le lait.

Le fumier est une excellente chose pour engraisser, mais il vaut rien du tout dans le lait. Essayez d'en mettre un tant soit peu dans le lait et vous verrez que ce qui diront plus tard vos pratiques qui acheteront le beurre fait avec ce lait ; alors, lavez, essayez soigneusement le pis de vos vaches avant de les traire, n'oubliez pas non plus de laver les vases qui contiennent le lait. Vous direz que votre beurre sent le vache.

La malpropreté, c'est le plus grand ennemi du bon beurre ; c'est elle qui produit tous ces microbes qui font que votre beurre a un goût particulier et qui est loin d'être agréable. Ainsi donc, que tous les ustensiles qui touchent au beurre et à partir de la chaudière à traire, jusqu'à la tincture où l'on met le beurre soient de la plus pure blancheur et proprement vous ne ferez jamais de bon beurre.

La moutarde produite, d'après les meilleures autorités 31,000 par année, le charbon 42,000 ; cela donne une idée de la quantité de moutarde que réclament ces mauvaises herbes et à quel ennemi le cultivateur a affaire quand il néglige de les détruire.

D'après des expériences faites à Rothamstead, un boeuf qui le boucher a tué et apprêté pèse 600 pour cent de son poids vivant, un mouton 58 pour cent, un porc 100 pour cent. On peut varier légèrement suivant que l'animal est plus ou moins gras.

LE BRESIL
Témoignage d'un ancien journaliste de Montréal
Un ancien imprimeur de Montréal, qui est maintenant à la tête d'un des plus grands établissements de New-York, dit qu'il par sa plume et sa parole éloquentes, a rendu des services signalés au parti républicain, nous écrit :

New-York, le 14 Oct. 1896.
— Mais, à propos de cette partie de votre lettre, qui est le clou — ayant rapport au Brésil — vous pouvez compter sur moi pour vous donner des renseignements utiles et "ad hoc". — Je connais cette question parfaitement. Je suis en rapport avec le pays. Je suis en rapport avec plusieurs personnes qui l'ont visité et qui ont été à New-York. Je connais par vos journaux le malheureux dévoiement que des agents de ce pays ont tenté chez vos populations. J'ai en cartons au-delà de \$5000 de commandes que je ne veux livrer qu'à bon escient. Plusieurs de mes amis en sont au même point. Le crédit du Brésil est "nil". On vient de proposer une suspension de paiement générale à six mois. Le climat est meurtrier. La province de San Paulo est plus malalade encore que le Rio — qui ne vaut guère et où j'ai perdu trois bons amis enterrés en chaux vive depuis 3 ans, deux jours après leur arrivée. Le Canada n'a pas plus affaire au Brésil, comme résident ou colon, qu'un diable dans un bénitier. D'abord ne connaissez ni le langage ni les moeurs, si ce n'est par la littérature, les livres et les journaux de ce pays et qui à peine y vivent. D'un autre côté, arriveraient-ils à survivre, vu leur forte constitution, ils finiraient par s'étouffer ; et de plus, ne perdez pas de vue que l'île de Cuba, qu'elle reste aux Espagnols ou aux Espagnols, ne retournera pas à la culture de la canne à sucre sur l'échelle grandiose des années passées. Le dépendant outillage d'une plantation à sucre, et les profits énormes que cette culture promet, aura pour résultat infaillible de transformer l'île de Cuba. Le café, qui ne demande qu'un outillage fort simple et peu coûteux, sera substitué à la canne. Les États-Unis consomment le café du Brésil ; comment pourra-t-il avec Cuba qui est à nos portes, et qui produit un café infiniment supérieur au café brésilien, faire la concurrence ? Tout ceci vous est écrit à la grande hâte ; et moi, ne perdez pas de vue que je suis peut-être devant une cour de justice, et je vous prie d'avance vous assurer de moi le mettre au malin.

LA CIE S. CARSLY LIMITEE
Rue Notre-Dame Le plus grand Magasin de Montréal 23 Octobre

Queues touffues et machoires élastiques
Au moment d'aller sous presse nous avons reçu 450 TOURS DE COU en vision. Prenez votre choix à \$1.95 chacun. Ils valent presque le double de ce prix ; ils ont des têtes et des yeux parfaits, des queues touffues et machoires élastiques.

Gants de Kid de Dames
Rien ne donne plus de satisfaction à une dame qu'un bon gant de kid d'un ajustement parfait ; il donne du tour et du style au costume et donne à la personne qui le porte un sentiment de confort qui n'est que rien tant qu'on ne le possède. Sans un gant de kid d'un ajustement parfait, les costumes les plus riches perdent la moitié de leur attrait. Nos gants de kid sont au premier rang quant à la qualité et à l'ajustement parfait.

Habits Convertes pour Petits Garçons
Nous avons confectionné une ligne d'habits convertes avec capot en drap, convertes tout laine, doublés de tweed pesant bordures rouges, capot double de flanelle rouge, grand col de tulle, pour petits garçons. Ces habits ont d'une valeur capitale à un prix beaucoup plus élevé. Depuis \$1.85.

Nouveautés en Gants de Kid
Gants en peau de daim en tan, brun et noir, avec nuances de blanc, pour dames, gants de fabrication anglaise, etc.

Liste de Prix des Gants de Kid de Dames
Le "Pearl", gants de kid à 4 boutons, 60c.
Le "Jewels", gants de kid à 7 agrafes qui se laissent, 75c.
Le "Riviera", beau gant de kid à 4 boutons, 75c.
Le "Tant mieux", gant de kid à 7 agrafes qui se laissent, 90c.
Le "Kaiserin", gant de kid à 4 boutons, 90c.
Le "Branan", le plus beau gant de kid, \$1.10.
Le "Empress", gant de kid de choix, \$1.50.
Gants de kid de dames, de 31c à \$2.50 la paire.

Gants d'Hiver pour Dames
Gants de kid à 2 boutons, doublés en laine ou en drap, 60c.
Gants de kid Mocha Castor, en riches nuances brunes, doublés de laine hygiénique, mous et flexibles, \$1.15.
Gants de kid doubles pour dames, jusqu'à \$3.25.

Pardessus d'Hiver pour Hommes
Voici une occasion d'acheter un beau pardessus d'hiver en drap beau tout laine, en laine double de tweed pesant et entredoublés de Fibre Caouille, collet en velours de soie, aussi bien finis que ceux faits sur commande. Nous les offrons à très bas prix, \$10 seulement.

Département de Vêtements faits sur commande pour hommes et petits garçons
Notre département de vêtements faits sur commande est de première classe sous tous rapports. Ajoutant et bon goût garantis ; nous ne nous servons que de garnitures de la meilleure qualité.

LA CIE S. CARSLY LIMITEE
Nos 1765 à 1783 rue Notre-Dame - Montréal

Toilette qui a du Bon Sens
Le bon sens, le confort et le bon goût se trouvent réunis dans la CRAVENETTE. On ne peut pas la distinguer des étoffes à robes ordinaires. En effet, c'est une étoffe à robes fashionable. Elle paraît bien, s'ajuste bien et tombe bien. Convenable pour robes ou manteaux pour la rue ou la campagne. De plus, elle est complètement à l'épreuve des averses et de la poussière. Pas humide ni visqueuse comme les autres, mais poreuse, légère, élastique. En six nuances : bleu-marin, myrte, brun, gris, castor ou noir.

CHAUSSETTES ALLEMANDES !
Nous venons de recevoir directement des meilleurs fabricants d'Allemagne, notre importation de CHAUSSETTES ALLEMANDES. Enfants, fillettes, garçons, hommes et femmes, toutes grandeurs, toutes qualités. Nous en avons avec semelle en cuir, d'autres doublées en fourrures. Différentes couleurs. Prix raisonnables, 25c à \$2.00 la paire. Si vous voulez avoir des Chaussettes qui tiennent les pieds chauds, venez nous voir.

JUST. VANIER
127 SAINT-LAURENT Près Lagachetière

HOP BITTERS
Remède, non pas un Breuvage
GURIT — Toutes les maladies d'estomac, des intestins, du sang, du foie, des reins, et des organes urinaires, nerfs, insomnie, surtout le malin des femmes.

NE PRENEZ PAS DE SUBSTITUTS.
HOP BITTERS, 685 Broadway, New-York.

Tapis
Vous pouvez meubler votre maison avec élégance et à bon marché en vous servant des

Nouveaux Tapis, Rideaux, Paillassons Et Meubles
Qui sont exposés chez

THOMAS LIGGET
1884 RUE NOTRE-DAME
Edifice Glenora

Union Artistique Royale Canadienne
238 et 240 rue ST-JACQUES

Essai de la Vue fait soigneusement.
HEARN-HARRISON Opticiens.
1640 et 1642, Notre-Dame.

Ligne Franco-Belge du Canada
Voyages directs entre Anvers et Montréal

Bas en laine pour hommes
Corps tricotés en laine écossaise de qualité extra, doublés de tulle, jupes et poignets à côtes, pour hommes, servant 70c.
Calçons à l'avant, 47c.

Habillements d'enfants d'école
Aucun habillement n'est mieux fait, pour les prix, que nos habillements d'école, en tweed écossais, mélange Heather, faits pour résister aux enfants les plus turbulents, en grandeurs de 4 à 10 ans : Grandeur 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, valeur \$2.50, \$3.00, \$3.50, \$4.00, \$4.50, \$5.00, \$5.50, \$6.00, \$6.50, \$7.00, \$7.50, \$8.00, \$8.50, \$9.00, \$9.50, \$10.00.

LIGNE FURNESS
POUR LE HAVRE
Le SS. SARNIA doit faire voile pour le Havre, Samedi, le 12 septembre.

PACIFIQUE CANADIEN
Train Special du Samedi pour Hudson Heights
Service Suburbain du Dimanche

Excursion à OTTAWA \$2.25
Billets bons pour aller par les trains de l'après-midi, le 23 d'octobre, et les trains de l'avant-midi, le 24 d'octobre.

Excursion au Collège McGill OTTAWA \$2.25
Concours de Football, Collège McGill vs. Collège Ottawa. Billets bons pour aller par les trains de l'après-midi, le 23 d'octobre, et les trains de l'avant-midi, le 24 d'octobre, et bons pour revenir par New-York, arrivant à Châteauguay, Beauport, Sherbrooke, Westmont, Ottawa, Toronto et autres endroits.

ST LAWRENCE & ADIRONDACK R. R.
Les convois quittent la gare Windsor à 8.15 a.m. (excepté le dimanche) — Express de jour pour New-York, arrivant à Châteauguay, Beauport, Valleyfield, Huntingdon, Malone et les principales gares du sud.

ST LAWRENCE & ADIRONDACK R. R.
Bureaux des billets de la ville, 197 rue St-Jacques, Montréal.

BULLETIN POLITIQUE

M. Marchand à Saint-Gabriel

Enquête sur le tarif

UNE COMMISSION DE MINISTRES

Sigéras à Montréal, Québec, Toronto, London, Hamilton, Halifax et St-Jean, N. B.

PLUSIEURS EMPLOYES RENVOYES

Reorganisation du parti conservateur

M. MARCHAND A ST-GABRIEL

La campagne électorale pour l'élection locale dans la partie Ouest du comté d'Hochebourg...

M. C. E. Vidal, président, ayant à sa droite le chef de l'opposition...

M. Madore, le député du comté, à Ottawa, a adressé le premier la parole...

M. Marchand dit que les conservateurs sont montés au pouvoir, grâce aux promesses qu'il ont faites...

M. Marchand se déclare d'accord avec M. Flynn sur ce point, qu'il est urgent de faire des réformes dans le système d'éducation publique...

M. Marchand termine son discours en invitant les électeurs à voter pour le candidat libéral...

M. Robidoux parle ensuite de la question financière et critique l'administration du gouvernement conservateur...

M. J. A. Tossier, avocat, de Trois-Rivières, annonce qu'il ne sera pas candidat libéral aux prochaines élections provinciales...

M. Hector Caron, le député actuel du comté de Maskinonge, à la législature de Québec, n'a pas été élu par une immense majorité...

M. J. A. Tossier, avocat, de Trois-Rivières, annonce qu'il ne sera pas candidat libéral aux prochaines élections provinciales...

M. Hector Caron, le député actuel du comté de Maskinonge, à la législature de Québec, n'a pas été élu par une immense majorité...

M. Hector Caron, le député actuel du comté de Maskinonge, à la législature de Québec, n'a pas été élu par une immense majorité...

M. Hector Caron, le député actuel du comté de Maskinonge, à la législature de Québec, n'a pas été élu par une immense majorité...

Etat Financier

Le département des finances a fait son rapport sur les revenus et les dépenses du gouvernement...

Table with 2 columns: 1894-95, 1895-96. Rows include Donnees, Excise, Postes, Travaux publics, Divers.

Totaux 333,929,806.07 330,617,424.81

Ainsi donc, il y a eu une augmentation de \$2,087,075 dans les recettes et une diminution de \$1,928,375 dans les dépenses.

La dette publique, à la fin de l'année 1894-95, était de \$317,922,116; elle est aujourd'hui de \$325,596,693...

Durant les trois premiers mois de l'administration libérale, le revenu accuse une augmentation de \$235,645 et les dépenses une diminution de \$875,277...

Les journaux libéraux racontent une petite histoire intéressante relative à un nommé P. G. Cavanagh.

James Cavanagh, de Brockville, reçoit \$400 par année du gouvernement pour effectuer le transport de malles des lettres...

Or, il appert que le Cavanagh, de Smith's Falls, n'a jamais été vu ou connu par James Cavanagh...

Truc Dejeu

SIR CHARLES TUPPER

Sir Charles Tupper et M. G. E. Foster sont dans la capitale. Ces vieux hommes d'Etat semblent contents...

LA REORGANISATION

Sir Charles quittera Ottawa dimanche soir, pour se rendre à Toronto afin d'assister à une grande assemblée...

LE COMMERCE DE BOIS

La hausse sur les bûes a produit un heureux effet sur le commerce du bois. Les prix ont augmenté de \$1 à \$1.50 par mille pieds...

EMPLOYES RENVOYES

Six employés du département de l'agriculture, ont reçu un avis les informant qu'on n'avait plus besoin d'eux.

LE DR BORDEN A QUEBEC

Québec 23 — L'hon. Dr Borden, ministre de la milice, est en cette ville. Il est accompagné de l'hon. Chas Fitzpatrick...

MAITRE DE POSTE DESTITUE

Knowlton, 23 — Israël England, maître de poste, ici, depuis plusieurs années, sera renvoyé d'office et remplacé par M. Fred Knowlton...

COMTE DE CHAMPLAIN

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

MASSACHUSETTS

LOWELL. La statue du R. P. G. A. inaugurée.

Les cérémonies ont été composées du dévoilement de la statue en présence du clergé...

NEW-YORK

NEW-YORK. — Funérailles du docteur Préfontaine.

Le docteur Herménégilde Préfontaine, de cette ville vient de perdre un de ses membres...

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

MASSACHUSETTS

LOWELL. La statue du R. P. G. A. inaugurée.

Les cérémonies ont été composées du dévoilement de la statue en présence du clergé...

NEW-YORK

NEW-YORK. — Funérailles du docteur Préfontaine.

Le docteur Herménégilde Préfontaine, de cette ville vient de perdre un de ses membres...

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

MASSACHUSETTS

LOWELL. La statue du R. P. G. A. inaugurée.

Les cérémonies ont été composées du dévoilement de la statue en présence du clergé...

NEW-YORK

NEW-YORK. — Funérailles du docteur Préfontaine.

Le docteur Herménégilde Préfontaine, de cette ville vient de perdre un de ses membres...

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

NOUVELLES ACADIENNES

Echos des groupes français des provinces maritimes

Reunion des anciens élèves du collège de Memramcook — Prêtres fête et honore — Nouvelles de St-Jacques — La cour criminelle à Madawaska — Grandes retraites dans l'île du Prince-Edouard.

Nouveau-Braswick — Il y a eu la semaine dernière, une grande démonstration au sujet du curé, le Rév. F. H. Gagnon...

BI-DÉFOURD. — La compagnie G. de la Régiment d'Infanterie de l'Etat du Maine, est partie, mardi matin, à 9 heures...

RHODE-ISLAND

WOONSOCKET. — Il est maintenant décidé que le prochain bazar au profit de l'église Ste-Anne s'ouvrira le 26 novembre prochain.

NEW-YORK

NEW-YORK. — Funérailles du docteur Préfontaine.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Le comité de quartier remplira les vacances du "caucus" des propriétaires fonciers.

LE COMITÉ DE QUARTIER

MUNITION

Ses Patients Font le Récit de leurs Guérisons

C'EST UN REGIT MERVEILLEUX

"C'est grâce au pouvoir des remèdes de Munyon si je suis vivant aujourd'hui."

"Le remède de Munyon contre la dyspepsie m'a sauvé la vie — je ne saurais m'en passer."

"Nous ne prenons que des remèdes de Munyon — ils guérissent toujours."

"Il y a une semaine, j'étais presque mort — maintenant je suis un tout autre homme."

"Après avoir pris la première dose, j'ai éprouvé du soulagement et bientôt toutes les douleurs disparaurent."

Un notaire bien connu fait l'éloge de Munyon. Il est soulage du rhumatisme en six heures.

D. Desroches, Ecr., notaire bien connu et citoyen de St-Harvey, dit: "J'ai souffert de douleurs pendant quinze ans, et j'ai essayé de nombreux autres médicaments sans succès..."

M. Donald MacDonald, No 74 rue Emélie, raconte le bien que lui a fait Munyon, comme suit: "J'ai souffert de dyspepsie pendant des années..."

Les personnes qui souffrent de n'importe quelle maladie ne devraient pas tarder à aller consulter ces spécialistes...

GAZELIERS EN CRISTAL

A TOUS LES PRIX

Aussi Tasseaux et Lampes de Passage en Verre Coupé.

R. SHARPLEY & FILS

225 rue St-Jacques.

J. B. BOIVIN

Crédit d'Escompte

ARGENT PRÊTE SUR BILLET ET SUR HYPOTHEQUE

R. D. LATULIPPE

21 Avenue de l'Hotel de Ville.

LE CORSET

Guéri par l'usage de la Salsepareille d'AYER

LE DOCTEUR LE SAGE

LENTIER GARANTI \$10.00

RAIENNES

TEMPERATURE

Toronto, 23 — Temps généralement beau, température stationnaire ou un peu plus haute.

MONTREAL, 23 Octobre 1896. Bulletin d'après le thermomètre de Meunier & Co.

LES VICTIMES

Le comité canadien et le maire

Les employés de l'hôtel de ville et de la prison

La souscription marche bien et les porteurs de listes le gardent pour en grossir le plus possible les montants.

M. L. H. Boisseau, Trésorier du Comité Canadien de Secours aux victimes, etc.

Monsieur, C'est avec plaisir que j'ai vu l'empressement avec lequel les Canadiens-français ont formé un comité dans le but de recueillir des souscriptions au profit des familles de nos trois braves pompiers morts au feu.

Vous êtes bien dévoué, R. WILSON SMITH, Maire.

La "Presse" ayant pris l'initiative d'une souscription parmi les employés civiques a déjà recolté les sommes suivantes:

- W. Robb \$5.00, L. O. David 5.00, L. Laberge 5.00, Percival W. St. Jacques 5.00, Olivier Dufresne 5.00, J. E. Doré 5.00, Alfred Brittain 5.00, Honer Roy 5.00, L. E. Edler 5.00, J. A. O. Lafont 5.00, J. R. Barlow 5.00, T. J. Dillon 5.00, F. A. Badger 2.00, C. de B. Leprohon 2.00, A. Gosselin 2.00, P. Lacroix 2.00, A. Décarie 2.00, G. B. Muir 2.00, P. H. Morin 2.00, L. J. Lamontagne 2.00, C. E. A. Patterson 2.00, H. Langevin 2.00, G. A. Normand 2.00, C. B. Coyne 2.00, P. Ch. Arnold 2.00, René Beausé 2.00, E. O. Champagne 2.00, L. Forget 2.00, J. Charlebois 1.00, P. O. J. Marier 1.00, L. O'Reilly 1.00, Frank Dost 1.00, A. W. Costigan 1.00, U. Amal 1.00, Geo. Beausé 1.00, B. J. Tansey 1.00, A. Pinoteau 1.00, J. Hewitt 1.00, C. Perrault 1.00, U. Dawnes 1.00, G. E. Starnes 1.00, R. Charland 1.00, J. W. Adhemar 1.00, F. X. Castonguay 1.00, G. Gingras 1.00, N. Smith 1.00, J. J. Palmer 1.00, A. Lamarche 1.00, J. Bourke 1.00, U. Amal 1.00, C. P. Bourque 1.00, N. C. Mathieu 1.00, E. Cadieux 1.00, L. J. Pelland 1.00, R. H. Hubert 1.00, B. T. de Montigny 1.00, J. E. A. Biron 1.00, A. Bienvu 1.00, C. A. Auclair 1.00

EXPORTATION DE CHEVAUX

On exige des certificats maintenant

L'exportation des chevaux canadiens, promet d'être beaucoup plus considérable, cette année, que par le passé et les spécimens envoyés sont en général magnifiques.

PERSONNEL

M. le magistrat Leprohon, du district de Joliette, est en cette ville. Il figurait, ce matin, sur le banc, en cour de police, à côté du juge Dugas.

POURSUITE CONTRE LES PETITS CHARS

M. Cornelius Monahan s'étant fait briser un bras au cours d'un accident occasionné par une voiture électrique de la compagnie du chemin de fer urbain, il réclame \$10,000 de dommages-intérêts de cette dernière.

LA BOISSON LE DIMANCHE

Victor Lemay, hôtelier, No 1761 rue Ste-Catherine, a été condamné, ce matin, à \$75 et les frais, pour vente de boisson le dimanche.

46me ANNIVERSAIRE

Environ une cinquantaine des amis de M. le gouverneur Vallée, se sont réunis chez lui, hier soir, à l'occasion du quarante-sixième anniversaire de sa naissance. La soirée a été des plus agréables.

LA FETE DU SUPERIEUR

On nous prie d'annoncer que la fête anniversaire de M. le supérieur du Séminaire de St-Hyacinthe, sera célébrée jeudi, le 29 courant.

BROYE SOUS UN TRAMWAY

Fatal accident dans la rue Ontario

LES FILETS PROTECTEURS SONT-ILS EFFICACES ?

Le tramway électrique a fait ce matin, une nouvelle victime, et il y a tout lieu de croire que, cette fois, l'accident est dû à l'insuffisance des filets protecteurs employés par la compagnie.

Willie Row, un jeune homme de 18 ans, était employé à la manufacture de tabac McDonald, rue Ontario. Ce matin, il s'est rendu à l'ouvrage à l'heure ordinaire, et à 8 heures, il a demandé la permission de sortir.

Après avoir traversé la rue Beaudry, Ontario, Row a rencontré quatre ou cinq de ses amis qui s'amusaient à taquiner un Chinois dans sa boutique, et il s'est joint à eux. A la fin, le Chinois s'est mis à la poursuite des importuns qui prirent la fuite du côté de la rue Ontario.

Au moment même où Row traversait la voie ferrée du tramway, il s'est aperçu qu'un char venait assez rapidement et était sur le point de le frapper. On ignore si le jeune homme aurait alors eu le temps d'échapper au danger, mais après un moment d'hésitation, il tomba s'élançant de nouveau lorsqu'il alla tout de son long en traverser la voie.

Dans cette position, naturellement, le filet protecteur ne lui fut d'aucune utilité, et le malheureux jeune homme a passé tout entier sous le wagon. Quand on l'a relevé, il était mort.

L'ambulance de l'hôpital Général a été appelée et le cadavre a été transporté chez M. Wray, entrepreneur de pompes funèbres, puis à l'hôpital Général.

Le coroner a été averti de l'accident vers 11 heures, et il a fait transporter le corps à la morgue où il tiendra une enquête demain matin, à 10 heures.

Le corps de Willie Row est dressé, en attendant, dans la morgue, et sera inhumé demain.

Le mécanicien du tramway, nommé Joseph Pison, a vu le jeune homme au moment où celui-ci traversait la voie, mais il déclare qu'il était trop tard pour lui faire arrêter le tramway.

UN NOTAIRE ARRETE

Sur la plainte d'un syndic de Longueuil

Le grand notaire Bissonnette s'est rendu, ce matin, à Longueuil, où il a opéré l'arrestation de M. le notaire P. Ch. Arnold, de Longueuil, qui est accusé de détournement. La plainte a été déposée, hier après-midi, en cour de police, par M. Adolphe Lamarre, l'un des syndics de la nouvelle église. Le plaignant accuse M. Gingras de s'être approprié, depuis le 1er juillet 1883 jusqu'au mois de septembre dernier, une somme se montant à environ \$800. Le défendeur, parait-il, avait été nommé par les syndics, comme percepteur des montants de la nouvelle église.

La plainte contre Horner a été déposée par un nommé Adam Wachtel qui demeure présentement au No 88 rue St-Laurent, mais dont le domicile permanent est à Troy, Etat de New-York. Le plaignant déclare que depuis le 15 juillet dernier, jusqu'au 6 octobre, Horner lui a soustrait illégalement une somme de \$10, à l'aide de certains documents qui ont été distribués à des amis de Horner.

LA LOI DES LIENNES

Un nommé Napoléon Dorval, demeurant au No 117 rue Windsor, trouvé coupable d'avoir vendu de la boisson le dimanche, a été condamné, ce matin, à une amende de \$120 et les frais, ou à défaut de paiement, trois mois de prison.

AUX TRAVAUX FORETS

Un nommé Albert McDonald, trouvé coupable d'avoir volé une montre et \$25 en espèces, appartenant à M. Robert Louis, cuisinier du restaurant "Oxford", a été condamné à six mois de travaux forcés. Le prisonnier était employé dans l'établissement comme marinier.

TRIDUUM

Un triduum solennel, en l'honneur du Bienheureux Bernardin Realino, S. J., béatifié le 12 janvier dernier, est commencé ce matin, à l'église de l'Immaculée Conception.

A l'office de 7.30 du soir, il y a un pa-négyrique du Bienheureux et salut solennel.

Dimanche, à la messe de 10 heures, le chœur de l'Immaculée Conception chantera la messe de Ste Thérèse de la Haie. Un ancien missionnaire, en Chine, y prononcera le panégyrique du Bienheureux.

Les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communiqué, visiteront l'église de l'Immaculée Conception, et prient aux intentions du Souverain Pontife, pourront gagner une indulgence plénière. On peut aussi gagner une indulgence de cent ans, chaque jour du Triduum en visitant la susdite église et en priant aux intentions du Souverain Pontife.

VOL D'UNE POULE

Le constable Houle a arrêté hier soir, un journalier du nom de Arthur Hastey, âgé de 25 ans, accusé du vol d'une poule, la propriété d'un fermier du nom de Joseph Rouzeau, de St-Luc. Le plaignant était venu à la ville hier soir, avec sa voiture, afin de prendre part au marché, aujourd'hui. L'accusé Hastey s'avoue coupable. Sentence est remise à mardi prochain.

CHEVAL BLESSE

Un nommé J. B. Bourgon, qui conduit une voiture pour M. F. X. Smith, a comparu devant le juge Desnoyers, hier après-midi, sur la plainte de l'inspecteur Kébid, pour l'accusé d'avoir fait travailler un cheval blessé. Bourgon a été condamné à \$5 et les frais.

DEMANDE DE CESSON

Henry Marens and Son, fabricant de Baltimore et de New-York, a produit une demande de cession contre M. Weinstein and Co., fabricants de chapeaux de Montréal.

UNE SCENE EN COUR

Passé-d'armes entre le juge Desnoyers et M. E. N. St-Jean

A propos de l'accusé Horner

Il y a eu une scène-d'armes assez vive en cour de police ce matin, entre le juge Desnoyers et M. E. N. St-Jean qui a entravé la défense du nommé Edward Horner dont nous avons annoncé dans une autre colonne, l'arrestation par le détective Carpenter, pour fraude.

M. St-Jean voulait que la cause fut fixée préemptoirement ce matin ou ce soir, après-midi. A cause de la saisie opérée dans les bureaux du défendeur, ce dernier ne peut avoir aucun accès à ses livres et papiers, et ceci nuit à la défense. M. St-Jean trouve qu'il n'est pas juste que des officiers de police agissent de cette façon. Ils ne devraient pas avoir le droit de bouleverser tout un bureau.

Le juge fait remarquer à M. St-Jean, que le détective Carpenter avait son devoir à remplir, et qu'il faut lui donner le temps d'assortir les papiers qu'il a maintenus en sa possession.

M. St-Jean: "Nous voulons procéder avec cette affaire aussitôt que possible. Nous sommes en position de le faire."

Le Dr J. M. Beausoleil, hier soir, l'objet d'une sympathique démonstration. Plusieurs des nombreux amis qu'il compte dans cette ville lui ont offert un banquet intime au Montclair Club, rue Hospital, en reconnaissance des services médicaux qu'il a rendus à la jeunesse universitaire en faisant reconnaître par l'Université de Paris, France, les diplômes médicaux des Facultés de médecine du Canada. Grâce à son action, les étudiants en médecine du pays ont pu bénéficier de la poursuite de leurs études dans l'Université de Paris, sur un pied d'égalité avec les étudiants français, faveur qui n'est pas accordée aux étrangers en général.

L'honorable Dr J. M. Beausoleil, président à la salle du festin, a lu, en français, le discours de bienvenue, et a remercié les héros de la fête, les juges Mathieu, Dugas et Champagne, Dr A. T. Brousseau, Dr J. B. McConnell, Dr J. McCarthy, M. A. Davis, John Black, M. P. O. Dufresne, M. C. Bouscaillet, M. P. M. J. U. Ennard, Dr L. P. Normand, Dr L. A. Plante, M. A. Danseur, M. Leblond de Brumath, Dr Duchesnois, M. F. X. Choquette, M. E. N. St-Jean, M. Alphonse Racine, M. J. P. B. C. Biron, M. E. Lussier, Dr J. E. Laurent, Dr J. Chartrand, Dr L. J. P. Bissonnette, Dr Rouleau, M. J. McHugh, M. Léon Hudon, M. James McShane, Dr J. Lanctôt, M. Desjardins, M. A. E. Poirier, M. M. E. Danseur, M. Maurice Perreault, M. G. Mathieu, Dr Ayley, Dr L. Laurier, Dr Hector Roy, Dr Geo. Lacombe, Dr E. G. Dagenais, Dr L. G. Lemieux, Dr E. M. Desautels, Dr J. M. Beausoleil.

La salle du banquet était égayée et décorée et un magnifique programme musical fut exécuté durant le repas. La table représentait un fer à cheval et ne laissait rien à désirer sous le rapport des mets et des vins.

Après le dîner, le docteur Marcel proposa les santés de la reine et du gouverneur général, qui lui porta un toast à "notre hôpital." Faisant allusion à la carrière si heureuse et si prospère du Dr Beausoleil, le docteur Marcel le félicita pour sa brillante réussite.

Le docteur Beausoleil répondit en termes émus et chaleureux; il parla des efforts couronnés de succès qu'il fit en général et de jeunes étudiants en médecine en particulier.

MM. les juges Mathieu, Dugas et Champagne répondirent à la santé de la magistrature; M. C. Beausoleil, M. Leblond de Brumath, à la santé de "l'Université de Paris"; M. E. Lussier, à la santé du "Barreau"; les docteurs McConnell et Brousseau, à la santé de "nos universités"; M. M. McShane et Hudon, à la santé de "la presse"; le docteur L. P. Normand, à la santé des "dames".

Des lettres d'excuses avaient été envoyées par l'hon. W. J. R. Brown, le docteur de Montigny, l'hon. J. E. Robitoux, le Dr S. Lachapelle, le Dr Campbell, M. G. Perry, M. P. ; R. Lemieux, M. P. ; J. A. C. Madore, M. P. ; le révérend Abbé Broussais, M. P. ; le révérend Abbé de St-Simard, Guay et Beaulieu, de Québec.

M. Mariani, de Paris, avait envoyé, à titre de cadeaux de circonstance, plusieurs menus cartes dessinées avec goût par le grand artiste parisien X. Beaudry, et de la part de l'éminent Mariani. Le Dr Marcel présente un magnifique volume envoyé au Dr Beausoleil, par la Faculté de Paris, en témoignage d'estime et de sympathie.

POUR LES VICTIMES

L'Ordre des Forestiers Canadiens donnera un concert, jeudi prochain, le 29, à la salle d'armes Victoria, sous le patronage de Son Honneur le gouverneur général, pour venir en aide aux veuves et aux orphelins des victimes du sinistre de la rue St-Pierre.

MORT SUBITE

J. B. Leblanc, barbier, domicilié rue St-Maurice, 150, est mort subitement la nuit dernière, apparemment d'une maladie de cœur. Le coroner a été prévenu et a fait les constatations nécessaires.

W. F. Walker, C. R., occupait le rôle de demanderesse et S. D. Biggar, pour le défendeur.

Dans la cause de la Hamilton Auer Light Company vs W. J. Walsh, qui a été entendue hier, jugement a été rendu en faveur de la demanderesse, avec frais, et tous les citoyens qui se servent des lumières Welsbach devront les enlever.

Le jugement maintient que le brevet de la demanderesse était bon et que le défendeur a enfreint les droits que la demanderesse avait en vertu de ce brevet. Les domestiques et agents du défendeur ne doivent plus vendre les lumières Welsbach dans la ville et la campagne et le défendeur est obligé de lever à la demanderesse toutes les lumières qu'il a maintenant.

Aucune mention n'a été faite quant aux dommages pour infractions passées, mais les églises, les magasins et les maisons privées où l'on s'est servi des lumières Welsbach doivent les remettre.

W. F. Walker, C. R., occupait le rôle de demanderesse et S. D. Biggar, pour le défendeur.

Dans la cause de la Hamilton Auer Light Company vs Shea, un jugement analogue a été rendu. T. F. Hellmuth occupait pour la demanderesse et A. C. Braley pour le défendeur. "Hamilton Herald," 21 octobre 1896.

FUNERAILLES DES POMPIERS

Comme souvenir, achetez le "Same-day" de la semaine prochaine, qui sera en vente dans les dépôts lundi, et vous y trouverez les principaux épisodes, obéissants des trois victimes du terrible incendie du 16 octobre; la station centrale, la chambre mortuaire, l'arrivée du cortège à l'église Notre-Dame, le char funéraire, fleurs et couronnes. C'est un triste mais précieux souvenir à conserver. Le "Same-day" ne coûte que 5 cents et sera envoyé franco sur réception du prix. Bureau, 516 rue Craig, en vente dans tous les dépôts.

COMMISSAIRE DES LIENNES

M. Alexandre Archambault, secrétaire des commissaires des licences, a écrit, ce matin, que tous les hôteliers et épiciers, pourrais présenter à son bureau le lundi, 2 novembre prochain, devant à laquelle ils pourront recevoir leurs blancs d'application.

DANS L'EAU BOULLENT

Une petite fille brûlée à mort

Un pénible accident, qui se répète malheureusement trop souvent, est arrivé avant-hier, au No 346, rue Jacques-Cartier, chez M. Gillis.

Mme Gillis, qui se préparait pour laver, avait versé dans une cuve une certaine quantité d'eau bouillante. Pendant qu'elle était occupée à prendre de l'eau froide qu'elle voulait y mêler, sa petite fille, âgée de 2 ans et 2 mois, est approchée de la cuve et y est tombée en plongeant un cri.

La mère accourut et retira l'enfant qui était horriblement brûlée. Le docteur Laroche a été appelé et lui a donné ses soins, mais le mal était trop grave et l'enfant a expiré hier soir, à 5 heures. Le coroner a été prévenu et tiendra une enquête.

LE DR. J. M. BEAUSOLEIL

DINER OFFERT EN SON HONNEUR AU MONTCLAIR CLUB

En reconnaissance des services rendus à la profession médicale

Le Dr J. M. Beausoleil a 46, hier soir, l'objet d'une sympathique démonstration. Plusieurs des nombreux amis qu'il compte dans cette ville lui ont offert un banquet intime au Montclair Club, rue Hospital, en reconnaissance des services médicaux qu'il a rendus à la jeunesse universitaire en faisant reconnaître par l'Université de Paris, France, les diplômes médicaux des Facultés de médecine du Canada. Grâce à son action, les étudiants en médecine du pays ont pu bénéficier de la poursuite de leurs études dans l'Université de Paris, sur un pied d'égalité avec les étudiants français, faveur qui n'est pas accordée aux étrangers en général.

L'honorable Dr J. M. Beausoleil, président à la salle du festin, a lu, en français, le discours de bienvenue, et a remercié les héros de la fête, les juges Mathieu, Dugas et Champagne, Dr A. T. Brousseau, Dr J. B. McConnell, Dr J. McCarthy, M. A. Davis, John Black, M. P. O. Dufresne, M. C. Bouscaillet, M. P. M. J. U. Ennard, Dr L. P. Normand, Dr L. A. Plante, M. A. Danseur, M. Leblond de Brumath, Dr Duchesnois, M. F. X. Choquette, M. E. N. St-Jean, M. Alphonse Racine, M. J. P. B. C. Biron, M. E. Lussier, Dr J. E. Laurent, Dr J. Chartrand, Dr L. J. P. Bissonnette, Dr Rouleau, M. J. McHugh, M. Léon Hudon, M. James McShane, Dr J. Lanctôt, M. Desjardins, M. A. E. Poirier, M. M. E. Danseur, M. Maurice Perreault, M. G. Mathieu, Dr Ayley, Dr L. Laurier, Dr Hector Roy, Dr Geo. Lacombe, Dr E. G. Dagenais, Dr L. G. Lemieux, Dr E. M. Desautels, Dr J. M. Beausoleil.

La salle du banquet était égayée et décorée et un magnifique programme musical fut exécuté durant le repas. La table représentait un fer à cheval et ne laissait rien à désirer sous le rapport des mets et des vins.

Après le dîner, le docteur Marcel proposa les santés de la reine et du gouverneur général, qui lui porta un toast à "notre hôpital." Faisant allusion à la carrière si heureuse et si prospère du Dr Beausoleil, le docteur Marcel le félicita pour sa brillante réussite.

Le docteur Beausoleil répondit en termes émus et chaleureux; il parla des efforts couronnés de succès qu'il fit en général et de jeunes étudiants en médecine en particulier.

MM. les juges Mathieu, Dugas et Champagne répondirent à la santé de la magistrature; M. C. Beausoleil, M. Leblond de Brumath, à la santé de "l'Université de Paris"; M. E. Lussier, à la santé du "Barreau"; les docteurs McConnell et Brousseau, à la santé de "nos universités"; M. M. McShane et Hudon, à la santé de "la presse"; le docteur L. P. Normand, à la santé des "dames".

Des lettres d'excuses avaient été envoyées par l'hon. W. J. R. Brown, le docteur de Montigny, l'hon. J. E. Robitoux, le Dr S. Lachapelle, le Dr Campbell, M. G. Perry, M. P. ; R. Lemieux, M. P. ; J. A. C. Madore, M. P. ; le révérend Abbé Broussais, M. P. ; le révérend Abbé de St-Simard, Guay et Beaulieu, de Québec.

M. Mariani, de Paris, avait envoyé, à titre de cadeaux de circonstance, plusieurs menus cartes dessinées avec goût par le grand artiste parisien X. Beaudry, et de la part de l'éminent Mariani. Le Dr Marcel présente un magnifique volume envoyé au Dr Beausoleil, par la Faculté de Paris, en témoignage d'estime et de sympathie.

LE TEMISCOUATA

Le procès se continue

Cette cause célèbre de A. R. McDonald contre Riddell et Bowles et Co., entrepreneurs du chemin de fer du Temiscouata, se continue aujourd'hui devant le tribunal de la cour supérieure présidé par l'honorable juge Ouellet.

On se rappelle que le demandeur poursuit les défendeurs pour un dédommagement de \$200,000, soit une commission de 15 p. c. sur \$1,500,000 de débetures par lui vendues sur le marché de Londres.

Les défendeurs nient ces faits. M. l'avocat Beaudin comparait pour le demandeur; les défendeurs sont représentés par M. Eugène Lafleur.

MALADE INCONNU

L'ambulance de l'hôpital Général a été appelée, hier, dans l'avenue Doherty, pour recueillir un inconnu qui avait été frappé de paralysie. Le malade était sans connaissance et il n'est resté dans cet état, malgré les soins.

On n'a rien trouvé sur lui qui puisse faire connaître son identité.

LA LUMIERE AUER GAGNE

Dans la cause de la Hamilton Auer Light Company vs W. J. Walsh, qui a été entendue hier, jugement a été rendu en faveur de la demanderesse, avec frais, et tous les citoyens qui se servent des lumières Welsbach devront les enlever.

Le jugement maintient que le brevet de la demanderesse était bon et que le défendeur a enfreint les droits que la demanderesse avait en vertu de ce brevet. Les domestiques et agents du défendeur ne doivent plus vendre les lumières Welsbach dans la ville et la campagne et le défendeur est obligé de lever à la demanderesse toutes les lumières qu'il a maintenant.

Aucune mention n'a été faite quant aux dommages pour infractions passées, mais les églises, les magasins et les maisons privées où l'on s'est servi des lumières Welsbach doivent les remettre.

W. F. Walker, C. R., occupait le rôle de demanderesse et S. D. Biggar, pour le défendeur.

Dans la cause de la Hamilton Auer Light Company vs Shea, un jugement analogue a été rendu. T. F. Hellmuth occupait pour la demanderesse et A. C. Braley pour le défendeur. "Hamilton Herald," 21 octobre 1896.

FUNERAILLES DES POMPIERS

Comme souvenir, achetez le "Same-day" de la semaine prochaine, qui sera en vente dans les dépôts lundi, et vous y trouverez les principaux épisodes, obéissants des trois victimes du terrible incendie du 16 octobre; la station centrale, la chambre mortuaire, l'arrivée du cortège à l'église Notre-Dame, le char funéraire, fleurs et couronnes. C'est un triste mais précieux souvenir à conserver. Le "Same-day" ne coûte que 5 cents et sera envoyé franco sur réception du prix. Bureau, 516 rue Craig, en vente dans tous les dépôts.

L'ARRESTATION DE PARIZEAU

Il donnait aux arbitres des détails sur les grains perdus dans l'incendie

D'autres surprises en réserve

L'Assomption, 23 — L'arrestation de Alphonse Parizeau, soupçonné de parjure et de complicité dans l'affaire de l'incendie du moulin Poitras, fait le sujet de tous les commentaires, et l'on se demande si l'on ne se trouve pas en présence d'une véritable comédie pour frauder les compagnies d'assurance. Ainsi que nous le disons dans une autre colonne, Parizeau a donné aux arbitres de M. Poitras et des compagnies d'assurances, les détails des grains qu'il y avait dans le moulin lors du feu, ainsi qu'il le constate par cette partie de la déposition de M. Joseph Frappier, propriétaire de moulin et mécanicien de la paroisse de Ste-Julienne, comté de Montcalm, et l'un des arbitres.

"J'ai été l'un des évaluateurs des pertes causées par le feu. Pendant que nous délibérions, un M. Parizeau, menuisier, de l'épiphane, est survenu, et nous a donné les détails des grains qu'il y avait dans le moulin au moment de l'incendie. Il était à l'emploi de l'accusé. Il y avait, selon lui, quatre à cinq cents minots de grain dans le moulin; c'était du blé, du blé d'Inde, de la forge, du mil, des agrains. Il y avait, en outre, des minots que environ quatre ou cinq cents livres de farine de blé. Parizeau suggérait les prix. Nous avons accepté ses prix pour ce qui concernait les grains, mais nous avons refusé 25 p. c. des prix proposés par lui pour la farine."

Or, l'appert, d'après les témoignages de Jourdain, de la femme de celui-ci, et autres, que tout le grain avait été démenagé du moulin, ainsi que les articles de ménage de menuisier, avant le feu, et qu'il ne restait dans le moulin, au moment de l'incendie, que quelques mesures de grain. Parizeau a déclaré que l'accusé lui a offert \$100 pour mettre le feu, mais qu'il a refusé cette offre. Il ne peut pas, dit-il, avoir donné des détails à M. Frappier sur la quantité et la valeur des grains perdus lors de l'incendie.

Vous correspondez est informé que M. H. C. St-Pierre, C. R., conseil de l'Assomption, a demandé si l'on ne se trouve en présence d'un crime. Ses parents doivent demander à la justice de faire des recherches.

FINANCE ET COMMERCE

Montréal, 23 octobre 1896. Londres est plus ferme; les consolidés sont à 108 3/16 au comptant et 108 5/16 à terme, en hausse de 1/2 p. c. en moyenne, spécialement le 3 p. c. qui s'élève à 108 1/2. Les autres sont en hausse de 1/2 p. c. à midi. Le change sur Paris est à 166 1/2. Le change sur New-York est à 107 1/2. Le change sur Hongkong est à 107 1/2. Le change sur Canton est à 107 1/2. Le change sur Shanghai est à 107 1/2. Le change sur Hankow est à 107 1/2. Le change sur Tientsin est à 107 1/2. Le change sur Peking est à 107 1/2. Le change sur Harbin est à 107 1/2. Le change sur Khabarovsk est à 107 1/2. Le change sur Vladivostok est à 107 1/2. Le change sur Port-Arthur est à 107 1/2. Le change sur Dairen est à 107 1/2. Le change sur Antung est à 107 1/2. Le change sur Jiamusi est à 107 1/2. Le change sur Qiqihar est à 107 1/2. Le change sur Heilongjiang est à 107 1/2. Le change sur Manchourie est à 107 1/2. Le change sur Mandchourie est à 107 1/2. Le change sur Corée est à 107 1/2. Le change sur Japon est à 107 1/2. Le change sur Chine est à 107 1/2. Le change sur Indes est à 107 1/2. Le change sur Australie est à 107 1/2. Le change sur Europe est à 107 1/2. Le change sur Amérique est à 107 1/2. Le change sur Afrique est à 107 1/2. Le change sur Océanie est à 107 1/2. Le change sur Asie est à 107 1/2. Le change sur Europe est à 107 1/2. Le change sur Amérique est à 107 1/2. Le change sur Afrique est à 107 1/2. Le change sur Océanie est à 107 1/2. Le change sur Asie est à 107 1/2.

LE FONDS DE SECOURS

Le chef Benoit a reçu ce matin deux chèques, l'un venant de M. G. Venne, pour la somme de \$25 et l'autre de \$20 venant de M. J. T. Barlow. Tous deux sont destinés au fonds de secours des veuves et des orphelins des pompiers dans l'exercice de leur devoir.

Plusieurs suggestions ont été faites au comité formé pour recevoir les souscriptions publiques à ce fonds de secours. L'une d'elle, faite par le président est à l'effet d'augmenter le traitement des pompiers; mais de forcer ceux-ci à verser annuellement \$5 au fonds d'assurance. Cette mesure est excellente et mérite considération.

Tout le monde s'accorde à dire que le traitement des pompiers est insignifiant et que vu la position périlleuse de leur métier auxquelles ils sont soumis, la ville ne leur paie pas un salaire suffisant.

LE TEMISCOUATA</